



**PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS
COMMUNALES DU CAMEROUN (PAF2C)**

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
(ACFCAM)**

RAPPORT D'AUDIT TECHNIQUE

Par Raphaël NJOUKAM
Consultant

Avril 2013



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	iv
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	v
RESUME EXECUTIF	vii
1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE	viii
2. LIMITATIONS	viii
3. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS	viii
3.1 Les points faibles	viii
3.2 Les principales recommandations.....	ix
3.2.1 Au niveau du CTFC.....	ix
3.2.2 Au niveau de l'ACFCAM.....	x
3.3 REPNSES AUX QUESTIONS DES TERMES DE REFERENCES	x
3.3.1 Les résultats-cibles et les indicateurs de résultats définis pour chacune des activités du Programme ont-ils été atteints et dans le respect du chronogramme d'intervention ?... x	
3.3.2 Les ressources prévues ont-elles été mobilisées par toutes les parties concernées et converties de manière satisfaisante en résultats prévus au cours de l'exécution des activités du Programme ?	xii
3.3.3 Les prestations fournies par la FnCOFOR et le suivi mené par le comité de pilotage ont-ils été adéquats pour une mise en œuvre satisfaisante des activités ?.....	xiii
3.3.4 Dans quelle mesure les facteurs internes et/ou externes ont-ils exercé une influence sur l'atteinte des résultats-cibles du Programme, et les ajustements opérés pour y faire face étaient-ils appropriés ?.....	xiv
3.3.5 Quels ajustements et autres actions d'accompagnement sont-ils requis pour capitaliser et pérenniser les acquis et les leçons apprises du Programme ?.....	xv
RAPPORT DETAILLE.....	1
1. INTRODUCTION GENERALE.....	2
1.1 PROBLEMATIQUE.....	2
1.2 OBJECTIF DE L'AUDIT	3
1. 2.1 Objectif global	3
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	3
1.3 Approche méthodologique.....	3
1.3.1 Les réunions préparatoires.....	3
1.3.2 La revue de la documentation.....	4
1.3.3 La sortie sur le terrain.....	4
2. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME.....	5
2.1 Situation générale du Cameroun	5
2.2 Les ressources forestières.....	5
2.2.1 Estimation des superficies	5

2.2.2 Volumes exploitables par zones écologique nationale	6
2.2.3 Etat de la décentralisation au Cameroun	7
2.2.4 La genèse du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)	7
2.2.5 Objectifs et résultats attendus du PAF2C	7
2.2.5.1 Les six composantes du PAF2C.....	8
2.2.5.2 Les partenaires.....	9
2.2.5.3 Les budgets prévisionnels et réels	10
2.2.5.4 Le Centre Technique de la Forêt Communale(CTFC).....	13
3. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES.....	14
3.1 Composante n° 1. Assurer un appui institutionnel au processus de création de forêts communales et promouvoir le concept au sein de la COMIFAC	14
3.1.1 Expériences européennes de gestion décentralisée	14
3.1.2 Classement d'une forêt communale, véritable parcours de combattant	15
3.1.3 Offensive de charme du CTFC	17
3.2 Composante n°2. Aménager et gérer durablement les forêts communales	17
3.2.1 Le plan d'aménagement, un préalable avant l'exploitation de la FC	17
3.2.2 La CFC et le CPF, deux structures prévues par la législation mais parfois gênantes dans certaines communes	18
3.2.3 Un engouement des communes pour le reboisement	19
3.3 Composante n° 3. Mieux valoriser les produits de la forêt communale	20
3.3.1 Les différents modes d'exploitation des Forêts communales.....	20
3.3.2 L'exemple vient de la forêt communale de Dimako	22
3.3.4 L'ACFCAM à l'école de la traçabilité	24
3.4 Composante n° 4. Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local	25
3.4.1 Revenus provenant de l'exploitation des FC et développement local.....	25
3.4.2 Il n'y a pas que du bois dans les FC	25
3.4.3 Quelques exemples de stratégies de développement local lié à l'exploitation des FC	26
3.5 Composante n° 5. Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique	26
3.6 Composante n° 6. Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale	27
3.6.1 Pérennité du CTFC	27
3.6.2 La pérennisation du CTFC passe aussi par celle des CFC	29
3.7 Un PAF2C sans SIDA	30
4. DES REPONSES AUX QUESTIONS DES TERMES DE REFERENCE.....	31

4.1 Les résultats-cibles et les indicateurs de résultats définis pour chacune des activités du Programme ont-ils été atteints et dans le respect du chronogramme d'intervention ?	31
4.2 Les ressources prévues ont-elles été mobilisées par toutes les parties concernées et converties de manière satisfaisante en résultats prévus au cours de l'exécution des activités du Programme ?	32
4.3 Les prestations fournies par la FnCOFOR et le suivi mené par le comité de pilotage ont-ils été adéquats pour une mise en œuvre satisfaisante des activités ?.....	33
4.4 Dans quelle mesure les facteurs internes et/ou externes ont-ils exercé une influence sur l'atteinte des résultats-cibles du Programme, et les ajustements opérés pour y faire face étaient-ils appropriés ?	35
4.5 Quels ajustements et autres actions d'accompagnement sont-ils requis pour capitaliser et pérenniser les acquis et les leçons apprises du Programme ?	36
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	38
Documents consultés	42
ANNEXES	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Volume exploitable par zone écologique nationale	6
Tableau II : Présentation des contributions « prévisionnelles » et « effectives ».....	11
Tableau III : Situation des forêts communales classées, aménagées et en cours de classement	16
Tableau IV : Données d'exploitation et de commercialisation du bois dans la FC de Dimako	22
Tableau V : Conventions de financement	28
Tableau VI : Niveaux d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques	31
Tableau VII : Niveaux d'atteinte des résultats liés aux activités	32
Tableau VIII : Les Facteurs internes	35
Tableau IX : Les Facteurs externes	36

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 : Volume exploité par essence dans quatre FC	21
Fig. 2 : Evolution de la production du bois (m ³) dans la FC de Dimako de 2008 à 2012.....	23
Fig. 3 : Evolution des paramètres (revenus, charges et bénéfices) de la commercialisation du bois exploité dans la FC de Dimako.....	24

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACFCam	Association des Communes Forestières du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CCG	Comité Consultatif de Gestion
CCPM	Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF / MINEP
CAWHFI	<i>Central Africa World Heritage Forest Initiative</i> / Initiative pour le Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDE	Centre pour le Développement des Entreprises
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CF_UICN	Le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
CIRAD	Centre de coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CoForMO	Communauté Forestière du Moyen Ouémé (au Bénin)
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
CP	Comité de Pilotage
CPB	Centre de Promotion de Bois
CPF	Comité Paysans-Forêts
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVR	Communauté Villageoise Riveraine
CRG	Comité Riverain de Gestion
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DDMINFOF	Délégation Départementale du Ministère des Forêts et de la Faune
DED	Service allemand de développement
DFnP	Domaine Forestier non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ESE	Etude socioéconomique
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> /Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Forêt Communale
FECOF	Fédération Européenne des Communes Forestières
FEICOM	Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FGSC/ACDI	Fonds pour la Gouvernance et la société Civile/Agence Canadienne de Développement International
FGF	Facilité pour la Gouvernance Forestière
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i> /Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux
FNCoFor	Fédération nationale des Communes Forestières de France

FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GEF/FEM	<i>Global Environment Facility/Fonds pour l'Environnement Mondial</i>
GIC	Groupement d'Initiative Commune
GIZ	Agence de coopération technique allemande
GPS	Global Positioning System
KfW	Banque de Développement Allemande
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDUH	Ministère de Développement Urbain et de l'Habitat
MINFI	Ministère des Finances
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MIPROMALO	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
ONF	Office National des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Plan d'Aménagement
PAO	Plan Annuel d'Opération
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAF2C	Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministre / Primature
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PQG	Plan Quinquennal de Gestion
ProPSFE	Programme d'appui au PSFE
PSFE	Programme Sectoriel Forêts-Environnement
PSMNR	Program for Sustainable Management of Natural Resources
REDD	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation
RF	Réserve forestière
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SACO	Salon des Communes de l'Ouest-Cameroun
SDIAF	Sous-Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers
SNV	Organisation néerlandaise de développement
TdR	Termes de Référence
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTB	Unité de Transformation du Bois

RESUME EXECUTIF

1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE

Conformément aux termes de référence de la mission d'audit financier et technique, nous avons procédé à l'identification des faits qui ont significativement impactés l'atteinte aux résultats et aux indicateurs de résultat du projet, à l'évaluation quantitativement et qualitativement de l'effectivité de la réalisation des activités programmées par composante au cours des quatre années de mise en œuvre et abouti à une appréciation objective des processus développés pour leur réalisation. L'objectif général de cette mission d'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet et de s'assurer que les ressources mises à disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées et dans le respect des procédures y relatives.

Il s'agit pour le volet technique de répondre aux questions spécifiques suivantes :

- Les résultats-cibles et les indicateurs de résultats définis pour chacune des activités du programme ont-ils été atteints et dans le respect du chronogramme d'intervention ?
- Les ressources prévues ont-elles été mobilisées par toutes les parties concernées et converties de manière satisfaisante en résultats prévus au cours de l'exécution des activités du Programme ?
- Les prestations fournies par la FnCOFOR et le suivi mené par le comité de pilotage ont-ils été adéquats pour une mise en œuvre satisfaisante des activités ?
- Dans quelle mesure les facteurs internes et/ou externes ont-ils exercé une influence sur l'atteinte des résultats-cibles du Programme, et les ajustements opérés pour y faire face étaient-ils appropriés ?
- Quels ajustements et autres actions d'accompagnement sont-ils requis pour capitaliser et pérenniser les acquis et les leçons apprises du Programme ?

L'audit a été réalisé conformément aux normes d'audit internationales.

Les faiblesses identifiées dans ce rapport ne relèvent pas d'une évaluation exhaustive mais ont pour but de relever les points qui présentent au mieux les zones de progrès nécessaires pour améliorer les performances et pérenniser le programme.

2. LIMITATIONS

Au cours de notre mission, nous avons déploré le manque d'informations et une défaillance dans la base de données du CTFC. Les chiffres sur l'augmentation du bilan financier par ha de FC exploitée et le nombre d'emplois générés dans ce secteur ne sont pas disponibles.

3. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

3.1 Les points faibles

Les principales faiblesses à l'issue de nos travaux sont les suivantes :

- Les financements annoncés au départ sont loin d'avoir été totalement mobilisés. D'où l'inadéquation entre les ressources humaines et matérielles et les activités à mener.

- Les statistiques sur l'exploitation des FC (volumes exploités, recettes générées, charges et bénéfiques, nombre d'emplois induits, etc.) restent incomplètes ou imprécises dans la base de données du CTFC.
- Le personnel technique au siège du CTFC n'est pas suffisamment étoffé et le rythme rapide de son renouvellement aggrave la situation. Pour l'instant, le seul forestier aménagiste du siège est le Chef d'antenne Centre-Sud. Le Directeur Technique arrivé en fin de contrat en fin 2011 n'a pas pu être remplacé, faute de moyens financiers.
- Le processus de classement des FC demeure souvent entravé par de contestations ayant parfois des connotations politiques et par le coût élevé des dossiers.
- Absence de contractualisation de la majorité des chefs de CFC qui malgré la formation reçue n'hésitent pas à se désister face à des propositions plus intéressantes. Les mairies se trouvent ainsi obligées de recruter d'autres personnes et de s'atteler à leur initiation.

3.2 Les principales recommandations

Les principales conclusions à l'issue de nos travaux sont les suivantes :

3.2.1 Au niveau du CTFC

Le CTFC doit revoir son organigramme, renforcer l'équipe au niveau du siège et redéfinir les tâches de chacun de ses cadres. Au niveau du siège, un pool d'Ingénieurs et d'Assistants Techniques placé sous l'autorité du Directeur doit être mis en place, indépendamment des Chefs d'antenne. Ce pool (de 3 ou 4 personnes) assurera les formations, viendra en appui dans les activités de terrain et constituera en permanence une masse critique de l'ensemble des dites activités.

Le rythme de renouvellement de l'équipe technique doit être autant que faire se peut suffisamment lent pour accroître la cohésion et l'efficacité de celle-ci. Le Centre a plutôt intérêt à prévoir des mesures incitatives pour attirer et maintenir en poste les cadres compétents.

Pour faciliter la mise à jour de sa base de données au niveau du siège, le CTFC doit appuyer les communes à doter les CFC d'un système d'archivage des données sur la gestion des FC. Ces données seront périodiquement transmises au CTFC et pourront aussi en cas de nécessité être facilement consultées *in situ* par des stagiaires, des chercheurs ou toute autre personne à toutes fins utiles.

Le CTFC veillera à ce que les communes ne sèvent pas les communautés locales de leur droit d'usage sur les FC. Un terrain d'entente doit être trouvé pour aboutir à une gestion durable de l'ensemble des produits ligneux et non ligneux.

Le CTFC doit continuer à œuvrer pour qu'il y ait complémentarité et non conflit entre les FC et les forêts communautaires. A cet égard, les maires doivent également s'intéresser à la situation en permettant aux CFC d'y étendre leur champ d'action.

S'agissant des modes d'exploitation des FC, deux écoles (régie directe et régie d'entreprise) s'affrontent. Certains auteurs militent en faveur de la régie directe qui est le mode d'exploitation qui exprime le mieux la souveraineté de la commune sur sa forêt avec pour avantage une certaine maîtrise du prix de vente du bois, les bénéfices globaux et le nombre d'emplois créés beaucoup plus élevés par rapport à ceux obtenus sous une régie d'entreprise. Par ailleurs, les tenants de la régie d'entreprise fustigent la régie directe en la considérant

même comme dangereuse pour la réussite du programme. Pour ces derniers, la régie directe nécessite des capacités et des qualités que la plupart des communes ne réunissent pas. Ils sont plutôt favorables à la régie d'entreprise par laquelle la commune confie sous contrat son assiette de coupe à une entreprise agréée par le MINFOF.

Il revient au CTFC d'appuyer les communes dans le choix de mode d'exploitation en fonction de leurs possibilités financières et de leur aptitude à assumer leurs obligations de contrôle. Que ce soit dans un mode d'exploitation comme dans l'autre, la nécessité de renforcer les capacités des CFC s'impose pour une meilleure efficacité dans l'accomplissement de leurs tâches. Ce renforcement des capacités pourra passer par un recrutement d'un forestier aménagiste comme chef CFC.

3.2.2 Au niveau de l'ACFCAM

L'ACFCAM est appelé à jouer pleinement son rôle de maître d'ouvrage du programme en participant au fonctionnement du CTFC de façon plus effective, en rappelant à l'ordre les communes récalcitrantes face au paiement de leurs cotisations et aux mesures prises de commun accord pour la bonne gestion des FC et en ayant un droit de regard sur certaines décisions prises au Centre telles que la mutation du personnel.

Après la reconnaissance de l'ACFCAM et de son Agent d'exécution le CTFC par le MINFOF, l'Association pourra suggérer à ce Ministère d'ériger l'actuel Point Focal FC en Sous-direction des FC, toujours par souci de mieux diligenter les dossiers de classement et des PA.

Il serait souhaitable de maintenir le CTFC dans le rôle de conseiller technique des communes avec un statut d'association. Mais, l'ACFCAM analysera l'opportunité de créer une SARL (dont elle sera le seul actionnaire) agréée aux inventaires et aux EIE. Cette société aura en charge les activités rémunératrices du CTFC.

Pendant les différentes assises, l'instance dirigeante de l'ACFCAM usera de tout son poids pour exhorter les maires sur la voie de la bonne gouvernance dont l'absence favorise un climat de suspicion au sein des communes, notamment dans la gestion des FC.

3.3 REPONSES AUX QUESTIONS DES TERMES DE REFERENCES

3.3.1 Les résultats-cibles et les indicateurs de résultats définis pour chacune des activités du Programme ont-ils été atteints et dans le respect du chronogramme d'intervention ?

A partir du cadre logique figurant dans le document initial du projet nous avons élaboré des grilles de notation (Annexe 8) permettant d'évaluer par composante le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats d'activités y afférentes.

Les 4 niveaux d'atteinte des résultats utilisés dans les grilles sont les suivants :

1. insuffisant
2. faible
3. satisfaisant
4. très satisfaisant

La synthèse des niveaux d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques extraits de l'annexe 8 figure au tableau ci-après.

Niveaux d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques

Composante	Nombre d'indicateurs des objectifs	Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques (%)			
		insuffisant	faible	satisfaisant	très satisfaisant
1	3	0	0	67	33
2	4	0	0	75	25
3	3	33	33	0	34
4	1	0	100	0	0
5	2	0	0	50	50
6	2	0	50	50	0
Ensemble	15	6	20	47	27

Sur l'ensemble des 15 indicateurs d'objectifs spécifiques recensés, 27 % ont été atteints de manière très satisfaisante et 47 % de façon satisfaisante. On peut donc affirmer que 74 % d'objectifs spécifiques peuvent être considérés comme atteints. Les 26 % non atteints concernent les composantes 3, 4 et 6. Le manque d'informations est à l'origine de cette situation et dénote une défaillance dans la base de données du CTFC. Les chiffres sur l'augmentation du bilan financier par ha de FC exploitée et le nombre d'emplois générés dans ce secteur ne sont pas disponibles. Par ailleurs, l'absence de FC certifiée et la faible contribution de l'ACFCAM au fonctionnement du CTFC figurent aussi parmi les 26 % d'objectifs non atteints.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des niveaux d'atteinte des résultats liés aux activités.

Niveaux d'atteinte des résultats liés aux activités

Composante	Nombre d'indicateurs des activités	Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités (%)			
		insuffisant	faible	satisfaisant	très satisfaisant
1	14	21	0	21	58
2	14	0	7	14	79
3	7	29	14	14	43
4	7	0	14	43	43
5	7	0	14	86	0
6	10	0	20	20	60
Ensemble	59	10	8	29	53

S'agissant des 59 activités du cadre logique examinées, 14 se trouvent dans les composantes 1 et 2, 10 dans la composante 6 et, 7 sont contenues dans les composantes 3, 4 et 5. Leur exécution par le (ou avec l'appui du) PAF2C a révélé dans l'ensemble que 53 % d'activités ont des résultats très

satisfaisants avec un pic de 79 % pour la composante 2, 29 % d'activités possèdent des résultats satisfaisants et 18 % ont des résultats faibles ou insatisfaisants.

3.3.2 Les ressources prévues ont-elles été mobilisées par toutes les parties concernées et converties de manière satisfaisante en résultats prévus au cours de l'exécution des activités du Programme ?

Le coût total du programme était estimé à 12 990 000 € pour 4 ans. Malheureusement, tous les financements prévus par les bailleurs n'ont pas été mobilisés et les fonds disponibles pour mener les activités ont été finalement inférieurs à 2 000 000 €.

En dehors du FFEM et de la GIZ qui ont apporté leur contribution, les autres partenaires n'auraient fait que des promesses avec des chiffres indicatifs de ressources à mobiliser.

En ce qui concerne les fonds propres des communes, les maires n'ont pas encore compris qu'ils sont dans un projet et qu'ils doivent participer au financement.

Le FEICOM préfère financer directement les communes sans passer par des structures intermédiaires et jette le plus souvent son dévolu sur des activités permettant aux communes de rembourser le montant mis à leur disposition. Le Fonds a également financé des projets socio-économiques (bornes fontaines, constructions des marchés, autres infrastructures, etc.) mais demeure encore réticent au financement des activités propres aux FC.

Le PNDP qui était dans la même logique que le FEICOM s'est finalement engagé à financer les communes à travers des appuis budgétaires à hauteur de 3 milliards de F. CFA. Cette enveloppe a permis d'élaborer les PDC, d'appuyer l'aspect Forêt-environnement notamment la gestion durable des terres et de participer aux campagnes de reboisement qui s'inscrivent parfaitement dans la composante 5 du PAF2C.

S'agissant des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) françaises et allemandes, elles auraient sans doute souhaité apporter leur quote-part à travers des jumelages qui jusqu'à nos jours n'ont malheureusement pas eu lieu.

La GIZ/DED a mis des montants à disposition sous forme d'experts DED, de leur fonctionnement et de véhicules à disposition. Bien que réduite par rapport au montant initialement inscrit, la contribution de la GIZ s'étale jusqu'en 2015. C'est un trait caractéristique de la Coopération allemande de privilégier la constance et la durée aux actions "éclair" qui retombent par l'impossibilité de mobiliser une 2^{ème} tranche.

Il convient tout de même de signaler que la crise financière internationale qui sévit depuis 2008 serait probablement l'une des principales causes de certains désistements au niveau des autres partenaires et de la réduction de la plupart des contributions.

Devant cette situation, le CTFC a entrepris des démarches auprès d'autres partenaires pour financer certaines activités. C'est ainsi que le MINEPDED et le MINFOF ont financé (respectivement de 2009 à 2012 et de 2010 à 2012) les opérations de reboisement en mettant chacun directement à la disposition des mairies et communautés un montant de 1 000 000 €/an. L'utilisation efficiente des fonds MINFOF n'a pas été totalement satisfaisante au regard des observations faites par ledit ministère dans certaines communes.

3.3.3 Les prestations fournies par la FNCOFOR et le suivi mené par le comité de pilotage ont-ils été adéquats pour une mise en œuvre satisfaisante des activités ?

La FNCoFor a contribué activement en mai 2005 à la création de l'ACFCam avec laquelle elle a signé une convention de partenariat en juillet 2006. De ce partenariat est né le PAF2C avec le concours technique de la FNCoFor qui n'a jamais cessé d'apporter des prestations au programme à travers :

- la participation assidue de la FNCOFOR au comité de pilotage du PAF2C (2 par an, sauf en 2012 avec 1 CP) ;
- le voyage d'étude du Bureau de la FNCOFOR au Cameroun en novembre 2007 ;
- la formation en France de 10 maires de l'ACFCAM en octobre 2010 sur l'exploitation et la commercialisation du bois des forêts communales ;
- la formation (en 2 sessions, l'une au CTFC de Yaoundé du 24 au 25/9/09 et l'autre du 28 au 29 à l'antenne CTFC de Bertoua) des maires, des conseillers et des cadres des CFC dont les communes sont engagées dans le processus d'aménagement et de mise en exploitation de la FC ;
- la participation de l'ACFCAM et de la FNCOFOR aux AG annuelles de COFOR-International (en 2009, 2010 et 2011) ;
- la mise en place avec l'appui de la commune de Chambéry-Métropole (en France) du programme de création et de réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les communes de Doumaintang, Nguemendouka, M'boma et Angossas ;
- la participation active à travers son Délégué aux actions extérieures au montage du projet « Restauration des forêts dégradées du Cameroun sous l'autorité des Collectivités territoriales » qui a été soumis au point focal GEF 5 basé au MINEPDED ;
- l'organisation des voyages d'étude croisés des élues (6 maires françaises et 9 maires camerounaises) qui démarre en avril 2013 par la venue des maires françaises au Cameroun. Le séjour des élues camerounaises auprès de leurs consœurs françaises est prévu en juillet 2013 ;
- l'initiation d'un projet d'élaboration d'une charte de la construction-bois. En attendant de contacter le FEICOM pour le financement d'un tel projet, il serait important de faire une étude de faisabilité en tenant aussi compte des intempéries et d'attaques du bois par les termites.

La liste (non exhaustive) de toutes ces prestations montre bien que la FNCoFor joue véritablement son rôle d'appui institutionnel auprès du PAF2C et contribue efficacement à la mise en œuvre des activités menées. Ces prestations ont certainement entraîné des coûts qui sont largement compensés par un certain nombre d'appels à projet dont bénéficie le PAF2C.

Les réunions du CP se sont tenues régulièrement depuis 2008 à raison de deux réunions par ans à l'exception de l'année 2012 qui a connu une seule assise. Au moins 80 % des membres statutaires (ou à défaut leurs représentants) sont présents à chaque réunion. C'est au cours des dites réunions que les programmes annuels d'opération (PAO) et les bilans d'activités sont validés.

Par ailleurs, toutes les demandes d'abondement ont été également validées lors des CP par l'AFD, la GIZ et les autres partenaires dans le cadre des appels à projet (FAO, APV/FLEGT, ACDI, etc.).

3.3.4 Dans quelle mesure les facteurs internes et/ou externes ont-ils exercé une influence sur l'atteinte des résultats-cibles du Programme, et les ajustements opérés pour y faire face étaient-ils appropriés ?

Pour une meilleure lisibilité, l'influence des facteurs internes et externes ainsi que les ajustements pour y faire face figurent aux tableaux ci-après :

Les Facteurs internes

Facteurs internes	Influences sur l'atteinte des résultats	Ajustements opérés pour y faire face
Moyens humains et financiers limités	Fonctionnement avec une seule antenne au début du programme ; ralentissement dans la conduite des activités	Contractualisation des consultants (cas du projet APV/FLEGT) et sollicitation du détachement des fonctionnaires (cas du projet PFNL à l'Est) pour conduire certaines activités. Quant aux moyens financiers : contact avec des bureaux d'étude agréés et utilisations des cadres du CTFC et des agents des communes concernées pour minimiser les coûts des inventaires ; réponses aux appels à projet
Certaines activités prévues ne correspondent pas avec les réalités locales	Difficultés de mobilisation des Maires Difficultés dans la mise en œuvre des activités	Recentrage des activités sur un nombre limité de communes Sensibilisations des élus sur la thématique gestion durable lors des sessions de conseils municipaux et lors des formations qui leur sont destinées.
Préférence des Investissements communaux sur le social (eau, route, santé, école, etc.) beaucoup plus palpable surtout lors des campagnes en vue des élections municipales.	L'aspect environnemental (gestion durable des terres, opérations de reboisement, etc.) dont les retombées ne sont pas toujours visibles dans l'immédiat n'est pas prioritaire dans les allocations budgétaires.	Formation des CFC afin qu'elles deviennent de véritables courroies de transmission entre le Centre et les communes et accompagnent de façon efficace les cadres et agents dans leurs activités sur le terrain. Mise en place des projets conciliant l'environnement et le développement. Appui des Communes à la mobilisation des cofinancements (MINFOF, MINEPDED, FEICOM, PNDP)
Cahier de charge des Assistants Techniques limités	Ne peuvent pas venir en appui permanents aux cadres nationaux sur le terrain	Contractualisation des consultants (cas du projet APV/FLEGT) et sollicitation du détachement des fonctionnaires (cas du projet PFNL à l'Est) pour conduire activités.
L'inadaptation en milieu rural de certains articles du manuel de procédure (MP), notamment ceux ayant trait aux pièces justificatives.	Difficultés de disposer de toutes les factures conformes au MP (Registres de commerce, Numéro contribuable, quittances, etc.) Absence d'énergie électrique pour photocopier les CNI	Révision non exhaustive du manuel de procédure en 2011. Enregistrement des CNI et Signature sur fiches d'émargement Documents d'attestation délivrés par la Mairie
Mise a disposition tardive des financements (Réabondements des Bailleurs)	Goulots d'étranglements Blocages dans la conduite des activités et l'atteinte de certains résultats	Compensations financières entre les différents comptes de projets Constitution d'une trésorerie de l'ACFCAM pour certains règlements partiels sous forme d'avances de trésorerie
L'incompétence de certains membres du Staff	Qualité de certains produits pas à la hauteur des attentes Objectifs fixés du poste de travail non atteints	Non renouvellement du contrat

Les Facteurs externes

Facteurs externes	Influences sur l'atteinte des résultats	Ajustements opérés pour y faire face
La crise financière internationale à l'origine de la mévente du bois s'est répercutée sur la baisse de la RFA	Réduction de la marge de manœuvre des maires pour leurs contributions à la réalisation des activités. Démobilisation des Maires	Mobilisation de nouveaux Apports financiers à travers des appels à projets. Organisation des rencontres Etat/communes pour rechercher des solutions alternatives
La bureaucratie administrative	les dossiers de classement des FC qui doivent mettre 2 à 3 ans (dans le meilleur des cas) pour aboutir	Organisation des rencontres informelles avec les centres de décision impliqués Actions de lobbying Présidence (Réunion informelle d'Ebolowa à l'occasion du comice agropastoral entre les Maires et le Président de la République) Suivi permanent de l'itinéraire des dossiers
La mauvaise gouvernance	Contrats Commune partenaires privés mal ficelés Dépenses de fonctionnement privilégiées au détriment des dépenses d'investissement et de développement	Dénonciation des mauvais contrats et proposition de nouveaux modèles aux communes. Mise en place du dispositif FLEGT dans les Forêts communales en exploitation Mise en place de l'Arrêté Conjoint n° 076/MINATD /MINFI/MINFOF du 16 juin 2012 sur la gestion des revenus forestiers et fauniques. Reconnaissance officielle des revenus forestiers comme des recettes affectées consacrées aux investissements à plus de 80% dans l'exécution des budgets
Les rivalités politiques entre les maires et leurs concitoyens entraînent certaines revendications aux fins de sabotage	Dossiers de classement retardés ou retournés pour vérification Dossiers Bloqués	Renforcement du dispositif participatif dans le processus de classement. Mise en place des cadres de concertation sur la gestion des revenus forestiers entre la Commune et les communautés Clarifications et accompagnement sur les droits d'usage des communautés (Projet PFNL avec la FAO et projet Gouvernance avec le FGSC)
Les conflits d'espaces entre les FC et les Forêts communautaires	Processus de classement retardé	Les CFC sont appelées à assister techniquement les forêts communautaires. Les budgets communaux financent les forêts communautaires (cas Yokadouma) Les innovations de l'arrêté 0076 qui renforcent l'implication des Communautés dans la gestion des revenus forestiers des forêts communales et le droit de regard des Elus (Conseil municipal) sur la gestion des revenus des forêts communautaires.

3.3.5 Quels ajustements et autres actions d'accompagnement sont-ils requis pour capitaliser et pérenniser les acquis et les leçons apprises du Programme ?

Durant les cinq années de fonctionnement du PAF2C a accumulé de nombreux acquis qu'il faut capitaliser et pérenniser. Pour y arriver, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Nous pensons notamment à celles-ci :

- La formation des CFC doit se poursuivre et leur encadrement (voire même *in situ*) est primordial de façon à assurer le relai même si le PAF2C venait à disparaître. Il faudrait que les communes contractualisent les Chef CFC dans de meilleures conditions afin que ces derniers ne rêvent pas à se rendre ailleurs pour trouver mieux. Le chef CFC de Dimako souhaite qu'il y ait une adéquation entre leurs salaires et le boulot qu'ils abattent, ou mieux encore que ces

salaires soient indexés à ceux de la Fonction Publique et que le personnel du moins en ce qui concerne les chefs de cellule soient affiliés à la CNPS.

- Les CPF doivent être confortés dans leur rôle d'intermédiaires privilégiés entre l'administration forestière, les concessionnaires, la commune et les populations, sans oublier de constituer l'alerte en cas de coupes frauduleuses. Dans le cadre son projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales » financé par le Fonds pour la Gouvernance et la société Civile (FGSC) de la coopération canadienne au Cameroun, le CTFC a mis un accent particulier sur la formation des CPF.
- Le CTFC devra étendre de telles formations au niveau des maires dont la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des revenus de la FC est l'un des objectifs à atteindre pour la pérennisation des acquis. Ils n'auront qu'à appliquer scrupuleusement l'arrêté conjoint n° 076 dont le CTFC a participé activement à son élaboration. Les élus du peuple ne pourront mériter la confiance des populations que s'ils gèrent en « bons pères de famille » les revenus générés par la FC.
- L'accent doit être également mis sur le respect des PA afin que toutes les prescriptions soient respectées. Le processus FLEGT devra être appliqué dans l'exploitation forestière pour assurer une bonne traçabilité.
- Le CTFC doit continuer à répondre aux appels à projets afin de trouver des financements pour maintenir ces acquis. Il devra par conséquent, renforcer son personnel qui actuellement ne semble pas très étoffé.

RAPPORT DETAILLE

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1 PROBLEMATIQUE

A l'issue de la conférence de Rio de Janeiro en 1990, le Cameroun a effectué une refonte importante de sa politique forestière afin de concilier les impératifs de développement économique et les exigences de protection de l'environnement et de la gestion durable des forêts tropicales.

En dehors de la revue institutionnelle de 1992 ayant abouti à la mise en place de deux ministères sectoriels, l'un en charge de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), l'autre en charge des forêts et de la faune (MINFOF), le gouvernement du Cameroun a procédé à la réforme du cadre législatif et réglementaire afin de favoriser l'implication des populations locales et des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion des ressources forestières. La loi forestière de 1994 et son décret d'application de 1995 ouvrent la possibilité de création de forêts communales. La responsabilité des Magistrats municipaux au niveau des activités de classement et d'aménagement des forêts communales s'est vue consolidée avec les récentes lois (juillet 2004) sur la décentralisation au Cameroun qui prévoient le transfert de compétences et de moyens aux communes, notamment dans le cadre de la planification du développement local.

C'est ainsi qu'en 2005, confortée par la promulgation de la loi forestière de 1994 et des lois de 2004 sur la décentralisation, l'Association des Communes Forestière du Cameroun (ACFCam) créée elle-même en 2005 a initié le Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) qui se veut être un cadre opérationnel d'accompagnement des communes à la mise en œuvre de la politique forestière et du processus de décentralisation au Cameroun.

Maître d'ouvrage du PAF2C, l'ACFCam s'est dotée d'un Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) comme Maître d'œuvre qui doit s'appuyer sur des cellules de foresterie communale. Pour atteindre ses objectifs, le PAF2C repose sur six composantes. Démarré en novembre 2007 pour une période de cinq ans (2007-2012), le PAF2C est initialement mis en œuvre dans les régions de l'Est, du Centre et de l'Ouest et s'étend aujourd'hui progressivement dans l'ensemble des régions du Cameroun auprès des Communes forestières membres de l'ACFCAM. Ses interventions ciblent principalement *i)* les collectivités territoriales décentralisées, *ii)* les populations des communes et des communautés rurales et *iii)* les niveaux centraux et déconcentrés de l'administration forestière. Elle bénéficie dans le cadre de sa mise en œuvre de l'assistance technique de la Fédération Nationale des Communes Forestière de France (FNCoFor) à laquelle se sont jointes certaines communes forestières d'Allemagne.

Une évaluation à mi-parcours du PAF2C a été réalisée en août 2010 dans le cadre d'une évaluation rétrospective des treize projets Biodiversité en Afrique centrale financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) en vue de proposer un bilan global et d'élaborer un document de capitalisation et de valorisation des actions soutenues par le FFEM. Cette évaluation à mi-parcours, menée dans une approche globale, a permis de confirmer la pertinence et l'efficacité relative des interventions du PAF2C et de relever

quelques points d'amélioration portant notamment sur le niveau de mobilisation des financements initiaux du programme et la qualité du processus de classement et d'aménagement des forêts communales.

Le présent audit technique et financier du PAF2C vise une analyse détaillée *i)* de la conformité et l'effectivité des dépenses réalisées au titre du programme, *ii)* de la conformité des actions par rapport aux principaux outils de programmation ou de pilotage du PAF2C (Manuel de procédure, cadre logique, plan annuel, etc.), et *iii)* de la qualité des activités réalisées.

1.2 OBJECTIF DE L'AUDIT

1.2.1 Objectif global

La mission d'audit technique et financière de la mise en œuvre des activités du PAF2C vise à apporter au maître d'ouvrage, au partenaire financier (AFD/FFEM), aux instances de pilotage et de coordination et aux bénéficiaires, un regard extérieur indépendant sur la mise en œuvre du Programme et ses résultats.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Il s'agit plus spécifiquement de :

- i)* évaluer quantitativement et qualitativement l'effectivité de la réalisation des activités programmées par composante au cours des quatre années de mise en œuvre et procéder à une appréciation objective des processus développés pour leur réalisation, dans le but de formuler des propositions d'amélioration ;
- ii)* exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet et de s'assurer que les ressources mises à disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées et dans le respect des procédures y relatives ;
- iii)* identifier les goulots d'étranglement qui ont significativement impactés l'atteinte des résultats du projet et formuler des propositions pertinentes qui pourraient contribuer à lever ces contraintes.

1.3 Approche méthodologique

1.3.1 Les réunions préparatoires

Une première rencontre a eu lieu à Douala le 25 février 2013 dans les bureaux de CLS AUDIT CONSEIL au cours de laquelle Monsieur Claude Simo Directeur de la société a organisé une séance de travail avec Serge Tchuenté et Achille Fankam, auditeurs financiers et Raphaël Njoukam, auditeur technique. Il a été question de faire le point avec les trois auditeurs sur le déroulement de la mission au Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) basé à Yaoundé.

Après cette séance de travail, le rendez-vous a été pris au Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) de Yaoundé le 27 février 2013. C'est à partir de ce Centre que Madame Téguia Auriol la Comptable (en l'absence de Baudelaire Kémajou Directeur du CTFC empêché) a conduit Mr Claude Simo et son équipe à l'Agence Française de Développement

(AFD) pour la réunion prévue avant le démarrage de l'audit. Madame Caroline Onanina Chargée de projets à l'AFD a présidé cette deuxième réunion dont l'ordre du jour portait sur l'équipe de l'audit, l'objet et l'ordre de démarrage de la mission.

1.3.2 La revue de la documentation

Le CTFC a mis à notre disposition toute la documentation nécessaire pour l'audit financier et technique par le biais de son Directeur du CTFC toujours disponible, le géographe Apollinaire Nankam, le Pont Focal de l'ACFCAM Maurice Rabier et la Comptable Mme Tégua Auriol en ce qui concerne les documents comptables relatifs à l'exécution du programme. S'agissant de l'auditeur technique, il a parcouru la documentation physique (publications) et s'est également référé au site web de la forêt communale (<http://www.foretcommunale-cameroun.org/default.asp>). La situation plus récente des forêts communales et autres documents ont été fournis par Vincent Beligné Conseiller Technique auprès du MINFOF et du MINEPDED. Jacques Plan Délégué aux actions extérieures du FNCoFor a également transmis par courriel des éléments ayant trait à la collaboration entre cette fédération et le PAF2C.

1.3.3 La sortie sur le terrain

Les visites de terrain¹ effectuées uniquement par l'auditeur technique se sont déroulées du 19 au 21 mars 2013. Il s'est rendu à Abong-Mbang pour rencontrer le point focal des forêts communales (FC) à la DDMINFOF et a visité les FC de Doumé et de Dimako avec l'aide des chefs de cellule de la foresterie communale (CFC). A Bertoua il a rencontré le Délégué Régional du MINFOF, le Chef d'Antenne CTFC de l'Est et la Coordinatrice PFNL-Est. Des entretiens ont eu lieu avec d'autres personnes², notamment quelques bénéficiaires du PAF2C. Il aurait souhaité visiter d'autres FC, mais compte tenu des distances considérables le choix s'est porté sur une FC aménagée (Dimako) et sur une FC non aménagée (Doumé). L'auditeur a également rencontré ici à Yaoundé le Chef CFC de Dzeng qui a fait part de la situation qui prévaut dans sa commune.

¹ L'ordre chronologique de ces visites de terrain se trouve dans le programme de la mission d'audit en annexe 1.

² Cf. Liste de personnes rencontrées (Annexe 2)

2. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME

2.1 Situation générale du Cameroun

Situé entre l'Équateur et le Tropique du Cancer, le Cameroun se présente comme un grand triangle d'une superficie de 475.000 km² s'inscrivant entre l'Océan Atlantique, le lac Tchad et le bassin du Congo. Les pays frontaliers sont le Nigeria, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Le Cameroun possède un climat tropical humide dans la partie Sud et sur les côtes (3 890 mm), avec des pluies abondantes d'avril à novembre, et presque toute l'année dans les montagnes du Sud-ouest (10 000 mm/an). Le climat se rapproche du type sahélien en direction du Nord, où la saison sèche dure d'octobre à avril (700 mm sur le plateau central).

2.2 Les ressources forestières

Selon les estimations de diverses sources (PFBC, 2006 et FAO, 2003), les formations forestières couvrent une superficie comprise entre 19,6 et 21,2 millions d'hectares, dont environ 12 millions d'hectares de forêts denses humides, essentiellement situées dans la partie méridionale du pays. Environ 7 millions d'hectares ont été affectés à l'exploitation du bois d'œuvre. Cette forêt dense humide fait partie du massif forestier du bassin du Congo, d'une surface totale estimée de 220 millions d'hectares, deuxième massif de forêts tropicales du monde après celui du bassin amazonien.

En dehors des UFA (Unités forestières d'aménagement) et des aires protégées, ce massif subit des perturbations majeures, soit par une exploitation forestière non planifiée de type minier – source d'écrémage et de perturbation de l'écosystème – soit par l'agriculture itinérante. La superficie de forêts denses humides régresse annuellement au Cameroun de 37.000 ha (0,19 % par an), soit à un rythme moyen équivalent au reste des forêts denses humides du Bassin du Congo.

La filière bois représente environ 4.9% du PIB du pays (CIRAD, 2006) et se place au troisième rang des sources de devises après les produits pétroliers et les exportations agricoles. Elle est fortement génératrice d'emplois : entre 12 907 personnes dans le secteur formel³ et 150 000 dans le secteur informel.

2.2.1 Estimation des superficies

Le Cameroun est engagé depuis longtemps dans une gestion rationnelle et durable de ses ressources forestières. Cette gestion passe par une amélioration de la connaissance de ces ressources. C'est dans cette perspective que le territoire a été divisé en deux grandes strates en fonction des zones écologiques : la strate 1 (au Sud) correspondant à la zone forestière (forêt ombrophile et forêt semi décidue) d'une superficie de 26,3 millions d'hectares et la strate 2

³ CIRAD, 2006 ; Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun

(au Nord) aux zones des savanes humides (péri-forestières et montagneuses) et des savanes sèches qui s'étend sur une superficie de 21,2 millions d'hectares.

2.2.2 Volumes exploitables par zones écologique nationale

La zone écologique dite de la « forêt congolaise » renferme, pour le Cameroun, 39 % du volume total théoriquement exploitable de bois d'œuvre. Les zones écologiques de « forêt semi décidue » et de « forêt sempervirente » en contiennent respectivement 29 % et 25 %. La savane renferme seulement 6 % du volume exploitable dans le pays, soit 72 millions de m³ comme l'indique le tableau I.

Tableau I
Volume exploitable par zone écologique nationale

Classe globale	Classe de couvert / utilisation des terres	Volume exploitable moyen par ha	Volume exploitable total	Pourcentage du volume exploitable total
		m ³ /ha	m ³	%
Forêt	Forêt sempervirente	52,3	291 747 479	25,4%
	Forêt semi décidue	63,6	331 693 005	28,9%
	Forêt congolaise	59,2	466 614 804	40,7%
	Savane	22,4	57 445 261	5,0%
	Total Forêt	54,0	1 147 500 549	100,0%
Autres Terres Boisées	Forêt sempervirente	27,1	9 364 202	40,0%
	Forêt semi décidue	6,0	7 876 110	33,6%
	Forêt congolaise	19,4	6 194 251	26,4%
	Savane	0,0		0,0%
	Total Autres Terres Boisées	1,6	23 434 563	100,0%
Autres Terres	Forêt sempervirente	20,8	38 246 621	59,4%
	Forêt semi décidue	12,6	8 364 416	13,0%
	Forêt congolaise	9,7	5 856 514	9,1%
	Savane	1,8	14 574 200	22,6%
	Total Autres Terres	5,7	64 361 062	100,0%
Total	Forêt sempervirente	44,6	346 817 722	28,1%
	Forêt semi décidue	47,9	349 494 547	28,3%
	Forêt congolaise	54,1	478 665 570	38,7%
	Savane	3,0	72 019 461	5,8%
	Total	26,0	1 235 296 175	100,0%

Source : MINFOF/FAO, 2005.

2.2.3 Etat de la décentralisation au Cameroun

La politique forestière du Cameroun a fait l'objet de profondes réformes au cours des dernières années, en cohérence avec les orientations internationales en matière de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles. Ces réformes ont été marquées par l'éclatement du ministère de l'Environnement et des forêts (MINEF) en deux ministères, le MINFOF et le MINEP en fin 2004, et enfin l'élaboration et l'adoption par le pays du Programme Sectoriel Forêts-Environnement (PSFE) qui est un instrument de base indispensable pour une gestion durable de son patrimoine forestier.

L'orientation générale de la politique forestière du Cameroun vise « la pérennisation et le développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée, afin d'assurer de façon durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers ».

Le patrimoine forestier est organisé par un plan de zonage qui distingue d'une part le Domaine Forestier Permanent (DFP) regroupant les forêts domaniales (forêts de production subdivisées en UFA et les forêts de protection), les forêts communales (FC) et les aires protégées (parcs nationaux, sanctuaires de faune, réserves écologiques et zones d'intérêt cynégétique) et d'autre part le Domaine Forestier non Permanent (DFnP) ou domaine national à vocations multiples. Sa gestion vise à satisfaire les besoins des populations locales en ressources forestières (forêts communautaires).

Sur tout un autre plan, le pays s'est doté de nouvelles lois de décentralisation, marquant une forte volonté de transfert de responsabilités importantes aux collectivités territoriales. Il s'agit d'améliorer la transparence dans la gestion des collectivités et la participation des acteurs de la société civile. Ces lois fixent aussi les fondations pour le développement d'une gestion harmonieuse et rigoureuse des forêts communales. Par leurs diverses facilités et moyens de contrôle, ces lois doivent contribuer à la réussite de la foresterie communale.

2.2.4 La genèse du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)

A la demande d'un groupe de maires camerounais lors des assises « Africités » de 2003 à Yaoundé, le contact a été établi avec la Fédération nationale des Communes forestières de France (FNCoFor). Cette initiative a abouti, en mai 2005, à la création de l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam) et, en novembre 2007, au démarrage effectif d'un programme d'appui à la création et à la gestion durable de forêts communales au Cameroun. Ce programme est entré dans sa phase de mise en place effective par la création du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui a été officiellement inauguré en juillet 2008.

2.2.5 Objectifs et résultats attendus du PAF2C

Pour exécuter ce programme prévu pour une durée de 4 ans, l'ACFCam assure la maîtrise d'ouvrage et le CTFC la maîtrise d'œuvre. Le programme s'est fixé au départ deux objectifs généraux suivants :

- i) Garantir la gestion durable de la forêt naturelle camerounaise et améliorer les conditions de vie des populations rurales
- ii) Accompagner le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales

A ces objectifs généraux sont associées six composantes avec leurs activités respectives et les différents résultats attendus.

2.2.5.1 Les six composantes du PAF2C.

La composante 1 a pour objectif d'assurer un appui institutionnel au processus de création des forêts communales et de promouvoir le concept au sein de la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale).

On attend (i) que les communes camerounaises et l'ACFCam aient une bonne connaissance des expériences européennes de gestion décentralisées, (ii) que le MINFOF possède une structure efficace de traitement des demandes de classement des FC et de validation des plans d'aménagement, (iii) que les procédures de classement des FC soient simplifiées, (iv) que les dossiers de demande de classement des FC présentés par les communes soient recevables, (v) que la « Charte des Communes forestières du Cameroun » soit signée par les communes membres de l'ACFCam, (vi) que les communes soient aptes à gérer leurs forêts communales classées, (vii) que le concept de FC soit connu au sein des pays de la COMIFAC, (viii) que les communes bénéficiaires du Programme appliquent les règles de bonne gouvernance, (ix) que des programmes de formation à la maîtrise d'ouvrage pour les responsables communaux soient dispensés.

La composante 2 a pour objectif d'aménager et gérer durablement les forêts communales. On attend (i) que chaque commune bénéficiaire possède un plan validé pour le financement de l'élaboration de son plan d'aménagement jusqu'à son approbation, que (ii) chaque FC bénéficiaire possède son plan d'aménagement élaboré de manière consultative et validé par le MINFOF, que (iii) chaque FC bénéficiaire possède son plan quinquennal de gestion et son premier plan annuel d'opération, (iv) que chaque commune bénéficiaire ait défini sa stratégie d'exploitation, que (v) chaque commune bénéficiaire finance et mette en œuvre son plan d'aménagement.

La composante 3 a pour objectif de mieux valoriser les produits de la forêt communale pour lutter contre la pauvreté et soutenir le développement local.

On attend que (i) chaque commune élabore et mette en œuvre sa stratégie commerciale et que (ii) des unités de transformation à forte intensité de main d'œuvre soient créées à une échelle pertinente.

La composante 4 a pour objectif d'améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local.

On attend que (i) des PME/PMI liées à la valorisation de la forêt communale s'installent dans les communes bénéficiaires, que (ii), dans les jeunes plantations, la valorisation des espaces intercalaires et du sous-bois soit favorisée, que (iii) des programmes de formation aux métiers de la forêt et du bois bénéficient aux habitants des communes forestières, que (iv) les droits d'usages traditionnels de la forêt soient respectés.

La composante 5 a pour objectif de limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et de participer à la lutte contre le changement climatique.

On attend que (i) chaque forêt communale en exploitation ait fait l'objet d'une étude d'impact sommaire, que (ii) les plans de gestion environnementale soient appliqués dans les forêts communales exploitées, que (iii) des scénarii soient testés pour leur enregistrement dans le cadre des MDP du protocole de Kyoto, que (iv) des reboisements soient créés dans le cadre des MDP ou d'engagements volontaires (Agenda 21) et que (v) la forêt communale soit exploitée par des techniques limitant les impacts environnementaux et favorisant la séquestration du carbone.

La composante 6 a pour objectif d'assurer la pérennité du Centre technique de la Forêt communale (CTFC) et des cellules de foresterie communale.

On attend notamment que (i) le comité de pilotage du Programme soit fonctionnel et représentatif des partenaires impliqués, que (ii) le CTFC assure la mise en œuvre du Programme pour le compte de l'ACFCam, que (iii) les communes bénéficiaires, avec l'appui de leur cellule de foresterie communale, assurent la gestion de leur forêt communale, (iv) que l'ACFCam assure dès la troisième année du Programme la prise en charge partielle du fonctionnement du CTFC, et enfin que (v) les actions/résultats du programme soient connus et largement diffusés.

2.2.5.2 Les partenaires

Plusieurs partenaires techniques et financiers ont déclaré leur ferme intention de contribuer à cette opération de coopération décentralisée. Mobiliser les partenaires internationaux divers en respectant leur logique d'intervention sur les activités d'un programme de coopération décentralisée et de développement est une démarche innovante pour une initiative dont l'Association des communes forestières du Cameroun assure la maîtrise d'ouvrage avec l'appui de l'assistance technique de la Coopération française et allemande depuis novembre 2007. Les partenaires déclarés sont les suivants :

- ◆ L'ACFCam. Elle souhaite créer un environnement institutionnel favorable au développement de la foresterie communale dont elle veut accompagner les acteurs ;
- ◆ La FNCoFor, qui regroupe plus de 6 000 communes adhérentes, appuie le projet avec l'ACFCam dans une logique de coopération décentralisée qu'elle souhaite voir se développer. Elle apporte, comme la FECoF, un appui technique au PAF2C ;
- ◆ La FECoF s'est engagée, par le biais des communes, dans une démarche à la fois politique et de partenariat économique et social, au bénéfice des populations des zones forestières. Elle compte entraîner avec elle diverses organisations forestières nationales, dont celle des communes allemandes.

D'autres partenaires avaient également prévu d'apporter leur contribution au programme :

- ◆ l'Etat du Cameroun, en s'appuyant sur le Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE)
- ◆ la Coopération allemande (GIZ et DED)
- ◆ le FFEM

- ◆ le Programme national de développement participatif (PNDP), spécialement dédié à l'appui aux communes et aux communautés
- ◆ le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (FEICOM) ; créé en 1977, ce fonds joue, en quelque sorte, le rôle d'une "banque des communes". Il est alimenté pour l'essentiel à partir des centimes additionnels communaux. Le FEICOM accorde des prêts et des subventions aux communes, en fonction de la nature de la dépense et de la qualité des projets qui lui sont soumis.
- ◆ le Centre pour le développement des entreprises (CDE) financé par la Commission européenne et s'intéressant plus particulièrement à l'aide aux entreprises et aux actions de développement
- ◆ le Fonds de solidarité prioritaire (Coopération française), le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et l'Initiative pour le Patrimoine forestier mondial d'Afrique centrale (CAWHFI) devaient également appuyer les actions de formation (incluant l'octroi de bourses d'études)
- ◆ la Facilité pour la gouvernance forestière (FGF) de la Coopération britannique et l'organisation néerlandaise de développement (SNV)

Tous les principaux partenaires s'étaient engagés à fournir une lettre confirmant leur participation au programme PAF2C avant la fin du mois d'avril 2007.

2.2.5.3 Les budgets prévisionnels et réels

Le coût total du programme a été estimé lors de l'étude de faisabilité à 12,99 millions d'€ pour 4 ans. Si l'adhésion de principe de chaque partenaire était acquise, le montant de sa contribution envisagée n'était pour la plupart qu'indicative.

Lors de la mise en œuvre du Programme depuis janvier 2008, les efforts de mobilisation de ces ressources ont connu des succès et des modalités divers. Le tableau II de la page suivante présente la situation des contributions « prévisionnelles » et « effectives »

Tableau II
Présentation des contributions « prévisionnelles » et « effectives »

Partenaires * partenaire engagé après lancement du Programme	Contribution inscrite dans le document de programme (Millions d'€)	Montant versé au CTFC (Millions d'€)	Paiement direct aux communes ou aux prestataires (Millions d'€)	Valorisation ressources propres utilisées pour activités programme (Millions d'€)	Observations
FFEM	1,300	0,762	0,333		
Fonds propres des communes	1,093			0,998	Ressources propres en contribution aux classements, aménagements et CFC
FEICOM Prêt	1,805		1,265		Plan d'aménagement Fcale de Messondo + 5 unités de transformation du bois
FEICOM Subvention	0,360				Aucune intervention
GIZ	3,000	0,892		Non communiqué	La contribution DED (AT + leur fonctionnement, y compris véhicules) n'a pas été communiquée.
Etat camerounais (PSFE)	2,972			Non communiqué	La valorisation d'activités propres au MINFOF mais contribuant à ce programme est difficile à chiffrer
MINFOF & ANAFOR			2,805		Sur 4 ans / Part revenant à des reboisements communaux à relativiser
MINEPDED (Sahel vert)				3,253	- idem -
PNDP	1,055		1,524		Partagé entre révisions de PCD et reboisements
Collectivités territoriales françaises et allemandes	0,760				Aucune intervention
FSP PFBC / CAWHFI	0,280				Aucune intervention
SNV	0,040				Aucune intervention
UE/FED	0,115	0,085			Projet ACP-FLEGT
CDE/FED	0,210				Aucune intervention
* KfW			0,021		Projet PSMNR (Classement & aménagement)
* ACDI		0,047			Projet FGSC
* OIBT				0,012	Projet Si-Kop
* PPI - FFEM - UICN				0,017	Pour classement Fcale NgogMapubi-Dibang
* PNUD				0,012	Projet Villages Millénaire / Classement Fcale
Total Contributions	12,990	1,786	5,949	4,251	A relativiser selon parts réelles de certaines contributions à des activités de foresterie communale
Total Ressources engagées			11,986		

En ce qui concerne les contributions effectives au Programme passées par le canal du CTFC, elles ont atteint un montant de 1,786 millions d'€ (FFEM = 0,762 M € ; GIZ = 0,892 M € ; UE/FAO = 0,085 M € ; ACDI = 0,047 M €).

Pour le FFEM, elles sont à compléter de certains paiements directs de l'AFD à des prestataires (FNCoFor, ONFi, etc.) pour un montant d'environ 0,333 M €, ce qui porte la contribution totale de ce bailleur à 1,095 M €.

En ce qui concerne la GIZ, sa contribution a été diminuée en financement direct sur la période considérée, mais elle se poursuit jusqu'en 2015 – *c'est un trait caractéristique de la Coopération allemande de privilégier la constance et la durée aux actions "éclair" qui retombent par l'impossibilité de mobiliser une 2^{ème} tranche*. Cela s'est fait dans le cadre de la programmation du ProPSFE. En fait, cette contribution n'avait été inscrite en 2007 dans l'étude de faisabilité qu'à titre indicatif, sa programmation étant soumise aux cycles de projet de la GIZ qui était alors dans la phase de passage du PGDRN (Programme de gestion durable des ressources naturelles) au ProPSFE et ne pouvait prendre d'engagement ferme. D'autant plus qu'il lui fallait régler le problème institutionnel qui lui impose généralement une coopération de gouvernement à gouvernement, la coopération avec une association de communes étant un exercice particulier.

Et la contribution de la GIZ a été aussi constituée de mise à disposition d'assistants techniques (DED) avec l'ensemble de leurs moyens de fonctionnement (Montant non communiqué).

Bien que complétées par les deux petits projets négociés avec la FA (financement UE) et l'ACDI, ces contributions sont restées bien faibles par rapport aux attentes et expliquent en partie les difficultés qu'a connues le CTFC pour conduire le Programme.

Quant aux contributions au Programme qui ne sont pas passées par le canal du CTFC

Pour le FEICOM, ce fonds public préfère financer directement les communes sans passer par des structures intermédiaires et, intervenant le plus souvent sous forme de prêts, ne considère comme éligibles que des activités permettant aux communes de rembourser assez rapidement le montant mis à leur disposition, donc des activités génératrices de revenus à court terme (projets socio-économiques comme des bornes fontaines, des marchés ou autres infrastructures, etc.).

Les activités forestières telles que les classements et élaborations de plan d'aménagement rencontre une réticence de leur part, n'étant pas des investissements directement productifs.

Le PNDP, qui était dans la même logique que le FEICOM, s'est finalement engagé à financer certaines communes du Programme à travers des appuis budgétaires à hauteur de 3 milliards de F. CFA destinés à l'élaboration/révision des PCD (Plans communaux de développement) et à des opérations de reboisement ; le chiffre de 1 milliard de F. CFA sera capitalisé comme contribution au programme..

Parmi les autres contributions au Programme, certaines ont été versées directement aux communes sous forme de subventions (Programmes annuels de reboisement du MINFOF), d'autres sont à capitaliser à l'intérieur des projets conduits dans un cadre étatique (Projet Sahel vert du MINEPDED et dont les réalisations reviendront pour partie à des communes).

Aussi, à travers ses activités régaliennes relatives aux forêts du Domaine forestier permanent (Classement, contrôle et approbation des inventaires et aménagements), le MINFOF contribue notablement au Programme, mais l'estimation d'une somme à porter au crédit des contributions extérieures au CTFC est difficile à entreprendre.

Enfin, il doit être relevé que les communes ont financé à hauteur de près de 1M € une part des coûts de classement de leurs forêts et d'élaboration des plans d'aménagement.

S'agissant des partenaires préalablement identifiés qui n'ont pas pu contribuer, il y a notamment les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) françaises et allemandes, qui auraient sans doute souhaité apporter leur quote-part à travers des jumelages qui jusqu'à ce jour n'ont malheureusement pas eu lieu.

Le chiffre de près de 11 M € (Total des ressources engagées) proche des 13 M € reste à relativiser, notamment pour la valorisation des ressources dédiées aux reboisements par des partenaires tiers, quant à la valeur des résultats techniques sur le terrain. Le bilan qui est présenté permet d'apprécier la multiplicité des concours apportés au programme et de mesurer l'engouement rencontré par le concept de « Foresterie communale ».

2.2.5.4 Le Centre Technique de la Forêt Communale(CTFC)

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) enregistrée le 30 juillet 2009 sous le N°001000/RDA/JO6/BAPP portant liberté d'association au Cameroun est l'agence d'exécution de l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCam) pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C). Il est chargé de :

- assurer la qualité des relations avec les partenaires privés et institutionnels ;
- promouvoir la gouvernance locale ;
- animer le programme d'aménagement ;
- appuyer les activités des cellules de foresterie communale (CFC) ;
- organiser la formation des acteurs ;
- transmettre régulièrement à l'ACFCam tous les éléments lui permettant de rendre compte de l'état d'avancement du programme ;
- rendre compte des activités du projet au Comité de pilotage ;
- programmer et planifier les activités du projet (plans de travail annuels) ;
- rédiger les marchés, approuver les contrats communaux, contrôler la régie communale ;
- communiquer et diffuser les résultats du projet.

3. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

A partir des objectifs généraux formulés, le Programme d'Appui à la Forêt Communale du Cameroun (PAF2C) s'est exécuté à travers six objectifs spécifiques qui ont été traduits en composantes. L'une des missions d'audit est d'évaluer quantitativement et qualitativement l'effectivité de la réalisation des activités programmées par composante au cours des quatre années de mise en œuvre et de procéder à une appréciation objective des processus développés pour leur réalisation, dans le but de formuler des propositions d'amélioration. Nous allons dans les lignes qui suivent passer en revue toutes les composantes pour relever non seulement les difficultés mais aussi les succès rencontrés dans la réalisation PAF2C. Sans chercher à s'attarder sur les indicateurs des objectifs globaux que le rapport de l'évaluation à mi-parcours du PAF2C juge inutile (à juste titre) leur précision à ce niveau, il s'avère plus judicieux de procéder directement à l'analyse des objectifs spécifiques dont les indicateurs constituent les reflets des activités qui doivent effectivement être menées par le programme (cf. Annexe 4 : cadre logique du PAF2C).

3.1 Composante n° 1. Assurer un appui institutionnel au processus de création de forêts communales et promouvoir le concept au sein de la COMIFAC

3.1.1 Expériences européennes de gestion décentralisée

L'appui institutionnel au processus de création des forêts communales a prévu pour tous les maires affiliés à l'ACFCAM l'initiation aux expériences européennes de gestion décentralisée. Cette initiative s'est traduite par des missions d'échanges et des voyages organisés entre les communes de France et celles du Cameroun. Nous citerons volontiers :

- Les différentes missions de FnCoFor (partenaire institutionnel de l'ACFCAM) au Cameroun (participations aux CP du PAF2C, sessions de formations diverses, appuis aux différents appels à projet, etc.) ;
- la formation en France de 10 maires de l'ACFCAM en octobre 2010 sur l'exploitation et la commercialisation du bois des forêts communales ;
- Les voyages d'étude croisés des élus (6 maires françaises et 9 maires camerounaises⁴) qui démarre en avril 2013 par la venue des maires françaises au Cameroun. Le séjour en retour des élus camerounaises auprès de leurs consœurs françaises est prévu en juillet 2013.

L'expérience camerounaise en matière de gestion décentralisée est un exemple dans la sous-région et se confirme par quelques indices patents : l'invitation de l'association camerounaise au 1^{er} congrès des communes forestières d'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Ouagadougou du 15 au 18 juin 2009 et l'organisation deux ans plus tard d'un autre congrès de même type pour l'Afrique centrale ; la mission du Président de l'ACFCAM conduite au Burkina Faso à l'invitation de la CEDEAO pour promouvoir le concept de la foresterie communale ; la création de la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) au Bénin, une structure

⁴ Neuf communes de l'ACFCAM (sur 89) sont dirigées par une femme maire.

calquée totalement sur l'ACFCAM, dotée d'un programme similaire au PAF2C et financée également par l'AFD pour le compte du FFEM. Le Coordonnateur du CoForMO a effectué un voyage au Cameroun pour étudier la possibilité de mettre en place un partenariat entre sa structure et l'ACFCAM.

Les échanges intenses, bien que n'ayant pas encore abouti aux conventions de jumelage entre les communes européennes et celles du Cameroun, portent déjà des fruits. Citons à titre d'exemples, la mise en place avec l'appui de la commune de Chambéry-Métropole (en France) du programme de création et de réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les communes de Doumaintang, Nguelemendouga, M'boma et Angossas ainsi que l'élaboration d'une charte de la construction-bois. Cette charte sera signée par les maires des communes candidates à la construction d'un bâtiment public en bois, l'ACFCAM, les partenaires des communes (MINDUH, Ecole Polytechnique, Ordre des architectes, CPB, MIPROMALO, FEICOM, etc.) et par la FNCoFor, porteur du programme « 100 constructions-bois en milieu rural ».

3.1.2 Classement d'une forêt communale, véritable parcours de combattant

Après l'identification de l'espace par le maire accompagné des populations riveraines, la procédure légale de classement d'une forêt communale passe par les 6 étapes suivantes :

- i)* la préparation de la note technique préliminaire d'information ;
- ii)* l'avis au public ;
- iii)* la sensibilisation des autorités administratives et locales ;
- iv)* la sensibilisation des populations ;
- v)* les travaux de la commission de classement ;
- vi)* préparation des textes à soumettre au Premier Ministre pour la signature de l'arrêté.

Le parcours de toutes ces étapes jusqu'à l'obtention du décret de classement varie de 2 à 6 ans. Ce délai est dû non seulement à la lenteur administrative mais aussi au degré de l'implication des acteurs communaux concernés et au ficelage sérieux apporté au dossier. Il convient de signaler que la commune de Mvangan a obtenu son décret de classement après un délai minimum d'un an. Un point focal a été nommé dans les services centraux du MINFOF et deux homologues à l'Est (l'un au niveau régional à Bertoua et l'autre à Abong-Mbang) pour le suivi du processus de classement et l'établissement d'une base de données des FC qui s'intègre dans celle de la SDIAF.

Le point focal de Bertoua nous a avoué lors de notre passage qu'il ne s'est plus occupé des FC depuis plus d'un an. Se serait-il senti éclipsé par la présence du personnel CTFC-Est (Chef d'Antenne et Coordonnatrice PFNL) ? Par contre celui d'Abong-Mbang semble bien maîtriser le dossier FC et affirme que sa présence sur le terrain lors de certaines étapes de classement (réunions de sensibilisation, travaux de la commission, etc.) s'avère indispensable afin de lever toute équivoque pouvant subvenir lors de ce processus participatif qui intègre les populations, la commune concernée et les autorités administratives. Il sollicite un appui matériel (ordinateur, moto, etc.) pour mener à bien son boulot.

D'après le maire de Doumé, certains retards ou rejets du dossier de classement au niveau du MINFOF sont dus au manque de consensus entre les populations qui ne perçoivent pas d'emblée le bien-fondé d'un tel acte et pensent que le maire veut s'approprier de leurs terres.

De nos jours 17 FC sur les 30 suggérées par le cadre logique du document initial du projet sont classées : 9 sont classées, aménagées et en exploitation⁵ ; 6 classées et aménagées ; 2 classées en cours d'aménagement (Tableau III).

Tableau III
Situation des forêts communales classées, aménagées et en cours de classement

Forêts communales classées et aménagées			
N°	Forêt Communale	Superficie (ha)	Situation
1	Yokadouma	22 206	Classée en 2005 / PA 2006, aménagée et en exploitation
2	Gari Gombo	34 199	Classée en 2006 / PA 2007, aménagée et en exploitation
3	Moloundou	42 612	Classée en 2005 / PA 2006, aménagée et en exploitation
4	Djoum	15 270	Classée en 2002 / PA en ? aménagée et en exploitation
5	Dimako	16 240	Classée en 2001 / PA révisé en 2006, aménagée et en exploitation
6	Messondo	16 864	Classée en 2006 / PA 2008, aménagée et en exploitation
7	Dzeng	21 212	Classée en 2010 / PA 2011, aménagée et en exploitation
8	Minta	41 087	Classée en 2010 / PA 2011, aménagée et en exploitation
9	NangaEboko	20 000	Classée en 2009 / PA 2011, aménagée et en exploitation
10	Messamena	18 087,5	Classée et aménagée
11	Mindourou	18 420	Classée et aménagée
12	Lomié	15 190	Classée et aménagée
13	Ndikiniméki	20 000	Classée et aménagée
14	AkomII	11 626	Classée et aménagée
15	Efoulan	5 600	Classée et aménagée
	TOTAL1	318 613,5	
Forêts communales classées en cours d'aménagement			
N°	Forêt communale	Superficie (ha)	Situation
1	Yoko	29 500	Classée en cours d'aménagement
2	Mvangan	33 720,5	Classée en cours d'aménagement
	TOTAL2	63 220,5	T1+T2=381834 ha

⁵ Les classements de 6 FC (Yokadouma, Gari Gombo, Moloundou, Djoum, Dimako et Messondo) sont antérieurs à l'avènement du PAF2C.

A ces forêts classées on peut ajouter les 43 réserves forestières (RF) et périmètres de reboisement d'une superficie de 151 086 ha qui ont été transférés aux communes par Décision⁶ du MINFOF. Ce qui porterait à 60 le nombre de FC classées en attendant le rapport de mission qu'effectuera le CTFC sur le terrain pour s'assurer du degré d'occupation de ces forêts par les populations. En termes d'hectares, les FC et les RF totalisent une superficie de 532 920 ha (soit 41 %) par rapport aux 1,3 million d'ha prévus par les initiateurs du projet.

Il faut noter cependant que 9 FC sont en instance⁷ de classement, 7 en cours⁸ de classement, 10 identifiées mais avec processus non enclenché ou bloqué au niveau de l'administration.

Sur les 132 communes (1/3 de toutes les communes urbaines et rurales du Cameroun) affiliées à l'ACFCAM que compte le Cameroun, 89 (soit 67 %) paient leurs cotisations et ont signé la charte des communes forestières. Les autres maires ne se sentent pas concernés par cette charte, notamment ceux qui mènent plutôt des activités de reboisement dans les FC.

3.1.3 Offensive de charme du CTFC

Le CTFC a excellé en matière d'informations et de formations. Les publics cibles sont régulièrement informés à travers le journal en principe semestriel « CTFC Infos » dont le sixième numéro vient de paraître. En plus de ce journal d'informations sur les activités du CTFC, une vingtaine d'ouvrages, de rapports, de guides méthodologiques, de recueils de fiches techniques, etc. ont été publiés.

De 2008 à 2013, le CTFC a dispensé 155 formations qui correspondent à 41 565 HJ. Environ 1 000 attestations de formation ont été délivrées à l'issue de ces formations. Des communications ont été faites aux 1^{ers} congrès des communes forestières d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale ainsi qu'aux deux éditions du salon des communes de l'Ouest-Cameroun (SACO) tenues à Bandjoun.

Un site WEB (foretcommunale-cameroun.org) qui fonctionne depuis 2009 est devenu l'un des principaux supports de communication du CTFC et du PAF2C. Il met à la disposition du grand public, des bases d'informations assez complètes sur la foresterie communale. Le nombre de visiteurs sur le site ne cesse de s'augmenter. De 14 000 visiteurs après un an de fonctionnement, le site est à près de 193 500 à nos jours, soit environ 50 000 visiteurs par an.

3.2 Composante n°2. Aménager et gérer durablement les forêts communales

3.2.1 Le plan d'aménagement, un préalable avant l'exploitation de la FC

Chaque FC doit faire l'objet d'un plan d'aménagement(PA) établi sous la diligence de la commune et approuvé par le MINFOF après l'avis d'un comité interministériel. L'objectif principal du PA est la fixation de l'activité forestière sur des massifs par une programmation dans l'espace et dans le temps des coupes et des travaux sylvicoles. C'est la commune qui prend en charge la réalisation du PA à travers un organisme agréé par le MINFOF. Le coût de l'aménagement forestier varie selon les organismes entre 1 200 à 2 500 F. CFA/ha.

Actuellement, six FC seulement sur les 20 escomptées possèdent un PA validé. Parmi ces forêts, trois PA(FC de Dzeng, Minta et Nanga-Eboko) sont à mettre à l'actif du PAF2C.

⁶ Décision n° 2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012.

⁷Processus de classement terminé sur le terrain et dossier transmis au PM, le Décret de classement pouvant être signé d'un moment à l'autre.

⁸Processus de classement en cours sur le terrain.

Signalons que six FC (Messamena, Mindourou, Lomié, Ndikiniméki, Akon II et Efulan) sont aménagés et attendent la validation de leur PA et deux (Yoko et Mvangan) sont en cours d'aménagement.

Il n'existe pas de conventions provisoires pour les FC. Les PA doivent être absolument validés avant le démarrage de l'exploitation. Certaines communes n'hésitent pas à signer des conventions avec leurs partenaires pour supporter l'essentiel des frais d'aménagement. A cet effet, huit conventions sont signées dans les communes.

La qualité de mise en application des PA doit être contrôlée. Sur les six communes dont les FC sont en exploitation, seules quatre ont déjà fait l'objet d'une évaluation de la mise en œuvre de leur PA. Il ressort de cette évaluation que les conformités de mise en œuvre des PA dans les FC varient de 18 à 48 %. Les critères utilisés pour cette évaluation datent de 2009 et nécessitent une réactualisation avec la nouvelle grille en cours de validation au MINFOF. Un autre danger qui guette les communes réside dans l'élaboration d'un PA qui ne reflète pas les potentialités d'exploitation. La commune doit donc créer en son sein une CFC qui assure le contrôle et le suivi technique de la réalisation du PA.

3.2.2 La CFC et le CPF, deux structures prévues par la législation mais parfois gênantes dans certaines communes

La gestion d'une forêt communale nécessite la mise en place au sein de la commune d'un service technique qui a pour fonction principale de mettre en œuvre le PA de la FC. Il s'agit de la Cellule de la Foresterie Communale (CFC) dont la responsabilité est d'assurer la gestion durable de la forêt communale et de jouer le rôle d'interlocuteur entre la commune et les partenaires. Elle fait des recommandations techniques au conseil municipal pour la prise de décisions et pour l'investissement nécessaire à la forêt communale. La CFC soumet des rapports mensuels d'activités au comité de gestion ou au conseil municipal assortis d'un programme pour la période qui suit. Le responsable de la CFC doit être normalement un forestier qualifié, en mesure d'assurer un fonctionnement appropriée de la cellule.

Environ 17 CFC ont été créées au sein des communes et leurs chefs ont reçu plusieurs formations au niveau du CTFC. Si certaines CFC jouent pleinement leur rôle à l'instar de celles de Dzeng (dont nous avons rencontré le chef aux bureaux du CTFC de Yaoundé), de Dimako (dont le chef a été rencontré lors de la visite de terrain), de Gari Gombo, et de Doumé (dont le chef nous a conduits à la pépinière et à l'arboretum communaux), la plupart des cellules ne sont pas toutes fonctionnelles au même niveau et nécessitent un renforcement pour mieux s'affirmer. Certaines CFC n'ont pas accès aux données de base de la FC, notamment sur son exploitation.

Dans bien des communes le maire préfère travailler avec un technicien moins disant au détriment du Chef CFC plus qualifié qui attend tout simplement une contractualisation en bonne et due forme. Se sentant ainsi frustré, il n'hésite pas à sauter sur une offre d'emploi plus alléchante, obligeant ainsi la commune de recruter et de former un autre technicien CFC. A Doumé, l'ingénieur qui était à la cellule a été recruté parmi les 25 000 jeunes diplômés de la Fonction Publique et a rejoint son nouveau poste en abandonnant tout seul le technicien qui heureusement semble bien volontaire. Pour pérenniser les acquis de formation reçus par les membres de la cellule, il serait beaucoup plus judicieux d'intégrer les chefs de poste forestier qui sont déjà fonctionnaires et avec peu d'ambitions.

Au niveau des villages, il est prévu la création des Comités Paysans-Forêt (CPF⁹) qui sont des intermédiaires privilégiés entre l'administration forestière, les concessionnaires, la commune et les populations. Ces comités sont des organes de consultation, de négociation et de participation des populations à la gestion de la forêt communale. Ils constituent également des organes de représentation des populations auprès de l'administration pour tout ce qui concerne l'environnement en général et les forêts en particulier. Les CPF sont régulièrement informés de toutes les activités initiées par l'état et les exploitants forestiers dans la zone de la FC. Ils assurent la sensibilisation des populations, relaient les informations relative à la gestion forestière, et les informent sur tout ce qui concerne l'aménagement de la forêt communale. Ils participent à l'élaboration des plans de gestion forestiers et sont impliqués dans le suivi des activités d'aménagement ou d'exploitation en forêt.

Composition du CPF

Le CPF est composé de huit membres (chef du village, un membre du Comité de Développement du village, un représentant des élites intérieures, un représentant des élites extérieures, deux représentantes des associations de femmes, un représentant des planteurs, un représentant des jeunes).

Le fonctionnement des (CPF) demeure encore embryonnaire dans bien de communes et très peu de membres maîtrisent jusqu'à présent leur rôle et leurs responsabilités. Ces comités ne disposent d'aucun budget de fonctionnement et la législation prévoyant un engagement volontaire des membres, reste muette sur le mécanisme du financement de leur fonctionnement. Il existe encore des communes qui sous-estiment le rôle joué par les CPF et n'ont pas montré un intérêt ni pour leur mise en place ni pour leur soutien. Elles n'hésitent pas à soupçonner une connivence des CPF dans certaines coupes frauduleuses.

Le CTFC a appuyé quatorze communes dans trois Régions (Est, Centre et Sud) du Cameroun, dans le cadre de la mise en place, de la structuration et du renforcement de capacités pour un total de 58 CPF dont 43 créés par le PAF2C. Il a également facilité la création d'une association des CPF de cinq communes (Batouri, Dimako, Lomié, Messondo et Djoum), espérant que ce statut d'association pourra à la longue favoriser plus aisément la mobilisation des fonds nécessaires à son fonctionnement. Le CTFC vient de doter les CPF de 50 téléphones portables qui seront utilisés comme système d'alerte en cas d'exploitations illégales.

3.2.3 Un engouement des communes pour le reboisement

Les initiateurs du projet ont été suffisamment modestes pour fixer comme objectif la réalisation d'au moins 4 000 ha de plantations forestières pendant la durée du projet. Cette superficie a été largement dépassée pour atteindre 18 950 ha notamment dans l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord (36 communes). Les activités de reboisement sont faites en majorité en partenariat avec le CTFC, le MINEPDED, le PNDP et les communes. A cette superficie s'ajoute 200 ha de reboisement (Foumban, Tonga et Mandjou) par le projet Ville de Paris, à titre des engagements volontaires.

1 285 ha de FC dégradées ont été enrichies/regarnies sous l'encadrement du CTFC et de l'ANAFOR. L'enrichissement des forêts par ouverture de layons a été réalisé dans les FC de

⁹ Cf. la Décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 fixant les procédures de classement des Forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP) de la République du Cameroun.

Dimako, Nguimbassal et Doumé sur une superficie totale de 51 ha. Lors de notre passage à l'Est, nous avons apprécié l'effort de la commune de Dimako dans l'entretien des arbres plantés dans les layons. Un tour à la pépinière de la FC de Doumé nous a permis d'admirer l'arboretum qui est une sorte de vitrine à travers laquelle on peut observer les essences utilisées pour l'enrichissement de la FC. Il faut noter que la commune n'a pas attendu d'être en exploitation pour entreprendre ces travaux d'enrichissement.

Il convient de relever que les communes n'ont pas mis en place uniquement les plants forestiers. Dans la FC de Dimako, une palmeraie de 14 ha a été installée sur l'emplacement d'anciens champs en forêt. Les arbres forestiers plantés dans les interlignes de la palmeraie n'ont pas pu résister, sans doute étouffés par les branches de palmier. Quant au verger, 5 ha ont été plantés à Nguimbassal et environ 15 ha dans le cadre de reboisement « Ville de Paris ». Des espaces intercalaires et du sous-bois ont été valorisés par des cultures et les fruitiers en attendant la fermeture du couvert à Dimako, Nguimbassal et Doumé.

Ces différentes opérations de reboisement ont nécessité près de 76 contrats de production de plants aussi bien pour les plantations (Foumban, Mandjou, Tonga, Mora, Dem-Deng, Meiganga) + 36 contrats dans les communes de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) que pour les enrichissements (Dimako, Doumé et Gari gombo). L'excédent des plants a été livré aux sylviculteurs privés.

S'agissant particulièrement des plantations forestières en plein dans les savanes humides et sèches, un grand effort doit être fourni avec l'aide des structures en partenariat pour assurer leurs entretiens et leur protection contre les feux afin d'éviter l'enlisement dans une sorte de sylviculture de regarnis. En plus de la superficie plantée jusqu'à nos jours, nous aurions souhaité avoir aussi des chiffres reflétant la situation actuelle de ces plantations après les passages répétés des feux.

3.3 Composante n° 3. Mieux valoriser les produits de la forêt communale

3.3.1 Les différents modes d'exploitation des Forêts communales

C'est l'exploitation en régie qui est appliquée dans les FC. D'après Cuny P. (2011), elle permet à la commune d'être propriétaire du bois depuis l'arbre sur pied jusqu'au dépôt des grumes sur parc. Elle décide aussi des essences à exploiter, des qualités et des diamètres qui seront exploités en fonction des résultats de l'inventaire d'exploitation et de sa stratégie commerciale.

Deux modes de régie existent dans les FC : régie directe et régie d'entreprise. La régie directe est pratiquée dans les FC de Dimako, Yokadouma, Gari Gombo, Moloundou et Djoum. Elle permet à la commune d'être directement responsable de toutes les phases de l'exploitation, mais nécessite des compétences techniques et dépend des capacités financières disponibles. Quant à la régie d'entreprise exercée dans 5 communes (Messondo, Minta, Dzeng, Mindourou et Messamena), la commune sous-traite l'exploitation de sa forêt avec une entreprise agréée par le MINFOF. Ce mode d'exploitation allège les tâches d'exécution de la mairie mais n'exclut pas ses obligations de contrôle. La régie directe présente cependant des avantages : les prix de vente par m³, les bénéfices globaux à l'hectare, le nombre d'emplois générés sont très élevés par rapport à ceux observés en régie d'entreprise.

Trente essences environ ont été exploitées dans 4 FC (Dimako, Yokadouma, Messondo, Moloundou) de 2008 à 2011. Quatre essences (ayous, sapelli, lotofa et azobé) ont été les plus exploitées et trois essences (bilinga, dibetou, bubinga) figurent parmi les moins exploitées (Fig. 1).

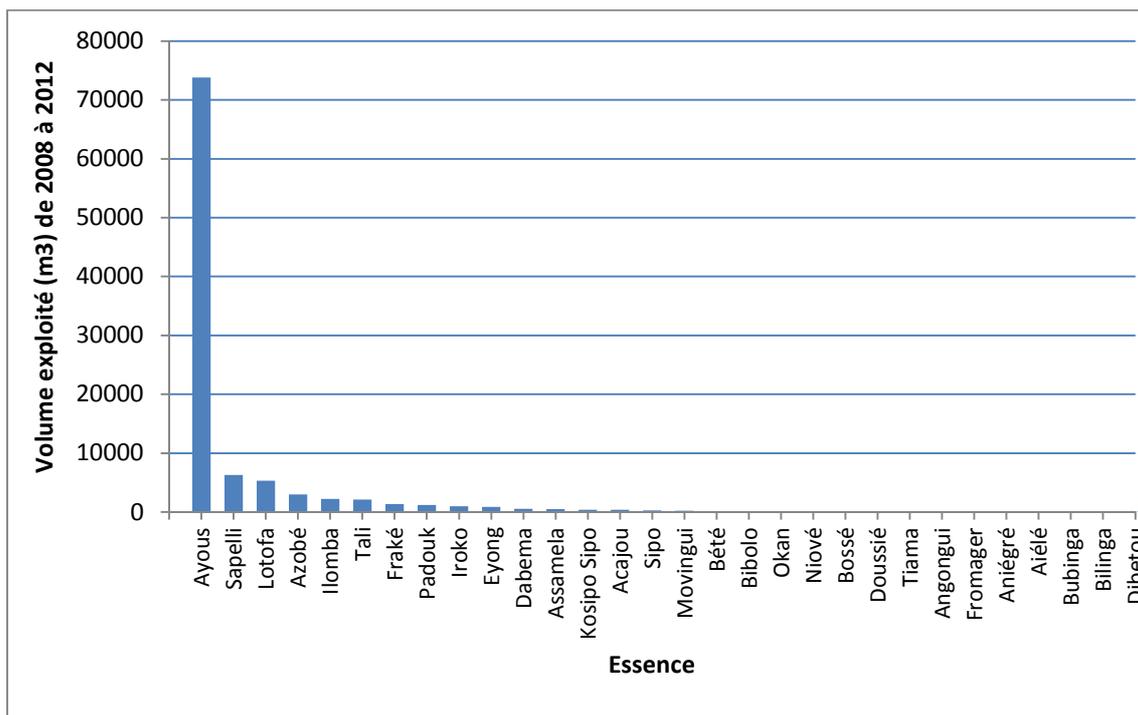


Fig. 1 : Volume exploité par essence dans quatre FC

La superficie de 19 assiettes de coupe exploitées de 2008 à 2011 est de 25 602 ha pour 5 FC (Dimako, Yokadouma, Moloundou, Gari Gombo, Djoum et Messondo). L'exploitation en 2012 aurait été effectuée sur 8 assiettes de coupe, ce qui porte à 27 le nombre d'assiettes de coupe exploitées pendant la période de 2008 à 2012. Huit FC (Dimako, Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Djoum, Dzen, Minta et Messondo) ont un Plan Quinquennal de Gestion (PQG) et un Plan Annuel d'Opération (PAO) validés par le MINFOF.

Il n'a pas été possible d'obtenir tous les volumes exploités au cours de la période (2008 à 2012) afin de calculer le prélèvement à l'ha des FC en exploitation. Au CTFC, le chiffre de 17 m³/ha a été avancé comparativement aux 25 m³ attendus. C'est ici l'occasion d'exhorter le CTFC d'user de tous les moyens possibles notamment à travers les CFC fonctionnelles pour obtenir et archiver toutes les données importantes des FC. C'est plus facile de consulter ces données au CTFC que de rendre dans les communes où le chef CFC et le Receveur Municipal sont rarement présents au même moment pour communiquer d'une part les volumes exploités et d'autre part les revenus de l'exploitation.

Des unités de transformation du bois ont été installées en fonction de leur utilisation dans les localités concernées. Celles de première transformation sont mises en place par les partenaires des communes (Alpicam, Decolvaenere, STBK, CAMWA et SEF), respectivement à Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Messondo, Dzeng. Trois UTB de 2^{ème} transformation sont installées à Dimako, Tonga et Messondo. Celle de Tonga, logée au Centre Métier Bois, a formé des jeunes de Ndiki, Makénéne et Meyomessi.

Le bois exploité est destiné en partie (environ 40 %) à l'export par le truchement des partenaires qui sont le plus souvent des multinationaux (Alpicam, Decolvaenere, CANA-Bois, CAMWA, KODIMA, CUF, SOKADO et STBK). Il serait vivement souhaitable de proposer aux communes de récupérer sur les assiettes de coupe les essences non désirées par ces sociétés partenaires afin d'alimenter le marché local.

3.3.2 L'exemple vient de la forêt communale de Dimako

N'ayant pas pu obtenir les statistiques des autres FC en exploitation, nous analysons ci-après les chiffres reçus du chef CFC lors de notre passage à Dimako (tableau IV) et du Receveur municipal de la même commune. Ces données concernent les volumes du bois exploité, les revenus bruts de la commercialisation, les différentes charges relatives à l'exploitation sur une période de 4 ans (de 2008 à 2012).

Tableau IV
Données d'exploitation et de commercialisation du bois dans la FC de Dimako

Année	Volume brut (m ³)	Volume commercialisé (m ³)	Volume Rebut (m ³)	Revenus de l'exploitation (F. CFA)	Charges (F. CFA)	Bénéfice (F. CFA)
2008	6 703,995	4 233,356	2 470,639	158 353 594	101 032 133	57 321 461
2009	8 843,540	5 844,902	2 998,638	216 612 641	144 277 492	72 335 149
2010	7 397,191	5 060,012	2 337, 179	219 395 575	148 633 027	70 762 548
2011	7 200,000	4 415,318	2 784,682	223 099 642	132 536 209	90 563 433
2012	8 838,165	7 084,428	1 753,737	275 542 459	168 908 224	106 634 235
Total	38 982,891	26 638,016	12 344,875	1 093 003 911	695 387 085	397 616 826

Dans un passé récent les rebuts étaient abandonnés et pourrissaient sur les parcs. La commune a eu l'idée géniale de les récupérer à l'aide d'une scie mobile Lucas Mill¹⁰ dont l'acquisition a reçu la contribution financière du CTFC. D'après le chef CFC, le bois ainsi récupéré est distribué aux populations dans le cadre du projet communal intitulé « amélioration de l'habitat ».

¹⁰La capacité de production de la scie Lucas Mill est de 4 m³ de bois avivé par jour.

La figure 2 permet de mieux apprécier l'évolution des trois volumes (brut, commercialisé et rebuts) dans la FC de Dimako.

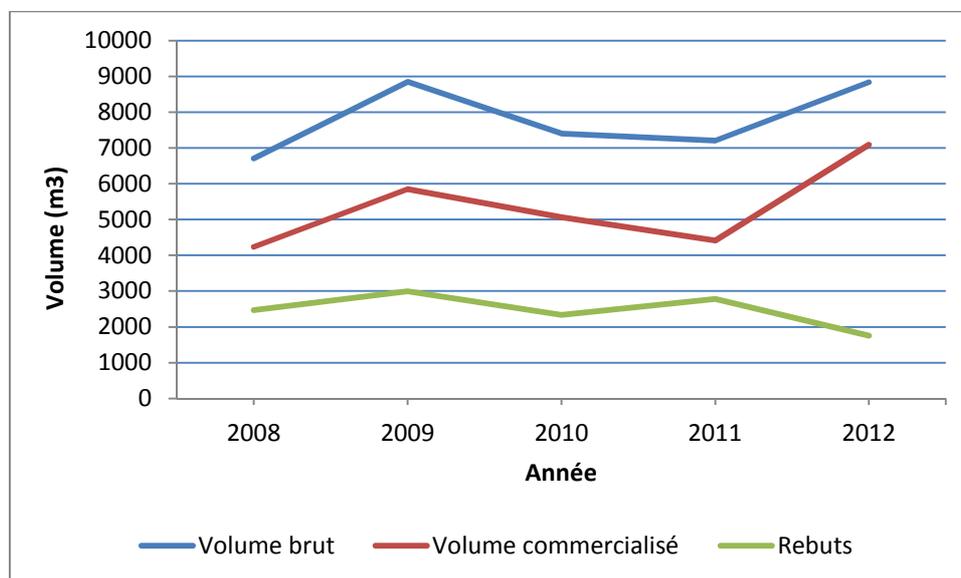


Fig. 2 : Evolution de la production du bois (m³) dans la FC de Dimako de 2008 à 2012.

Comme il fallait s'y attendre, la production du bois évolue en dents de scie. Ce phénomène serait notamment dû aux caprices du marché. La quantité de rebuts pendant la période concernée s'élève à 12 344,875 m³, représentant ainsi 32 %¹¹ du volume total de bois exploité. La diminution sensible des rebuts en 2012 serait probablement due leur récupération à travers la scie Lucas Mill.

La courbe des revenus (fig. 3), est en perpétuelle croissance. Bien que similaire au départ (entre 2008 et 2009) à celle de la production, elle augmente progressivement à partir de 2009, malgré la baisse de la production du bois (fig. 2) au cours de la même période. On observe cependant une hausse nettement marquée de production et de revenu en 2012.

¹¹ Ce pourcentage est proche de ceux observés par Cuny P. (2011) qui estime que le taux de rebuts varie de 34 à 44 %.

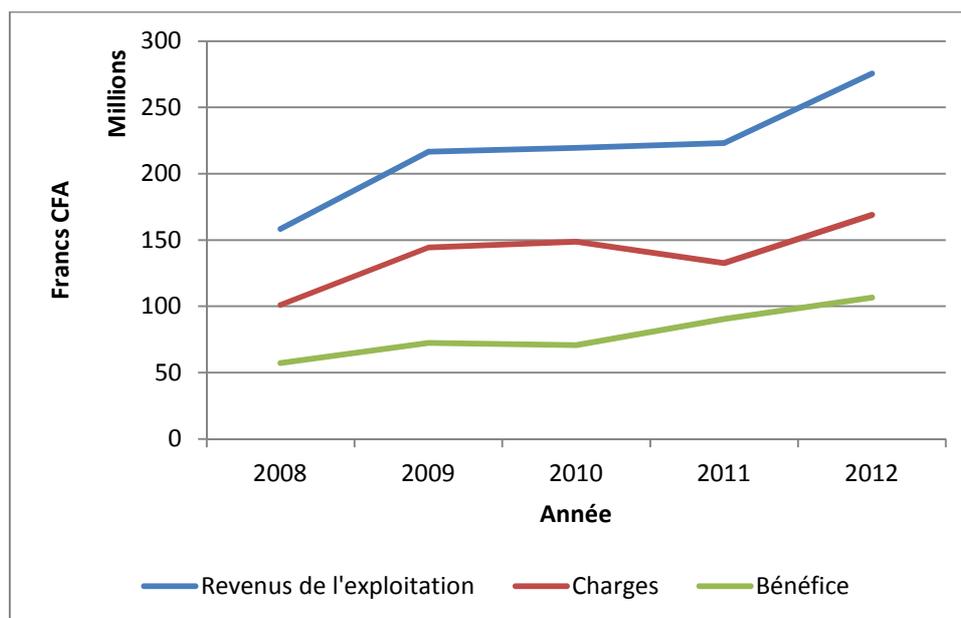


Fig. 3 : Evolution des paramètres (revenus, charges et bénéfices) de la commercialisation du bois exploité dans la FC de Dimako

Cette tendance à la hausse de la courbe de revenus entre 2009 et 2012 témoignerait d'un bon comportement du marché. La courbe des charges s'infléchit entre 2010 et 2011 avant de remonter sensiblement en 2012. La tendance de celle des bénéfices est constamment à la hausse.

3.3.4 L'ACFCAM à l'école de la traçabilité

Un Accord de Partenariat Volontaire (APV) a été signé en mai 2010 entre le Gouvernement camerounais et l'Union européenne dans le cadre de l'initiative FLEGT et en septembre 2010 une convention a été signée entre la FAO et l'ACFCam pour travailler sur les adaptations techniques de l'exploitation des FC au regard des nouvelles exigences de contrôle de la légalité. Ainsi, les produits des forêts communales pourront avoir facilement accès au marché européen. Ce projet « ACP-FLEGT » a pour objectifs : *i*) de s'arrimer aux orientations générales du système de traçabilité qui doit être mis en place au niveau national, *ii*) de tester la faisabilité du système de traçabilité proposé dans trois forêts communales pilotes (Dimako, Yokadouma et Messondo), *iii*) d'appuyer les trois communes concernées à planifier l'exploitation en prenant en compte les exigences FLEGT et *iv*) de valoriser, diffuser les résultats et pérenniser les acquis auprès des autres communes membres de l'ACFCam.

Le processus de traçabilité étant assez élaboré et suffisamment long, aucune commune n'a encore obtenu un certificat de légalité. Quelques résultats ont cependant été enregistrés dans les communes pilotes : *a*) formation des élus et des chefs CFC à la compréhension du système FLEGT, *b*) réalisation des inventaires dans FC concernées, *c*) mise sur pied d'un logiciel de gestion des données de d'inventaire et d'exploitation, *d*) rédaction d'un guide d'exploitation d'une FC et *e*) rédaction d'un guide de formation le SIG.

3.4 Composante n° 4. Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local

3.4.1 Revenus provenant de l'exploitation des FC et développement local

Les revenus issus de l'exploitation des FC ont tendance à être absorbés en majeure partie par le budget de fonctionnement. Pour la période de 2008 à 2010, la répartition globale des revenus de 5 communes (Dimako, Yokadouma, Djoum, Messondo et Moloundou) montre que 63 % du budget sont alloués au fonctionnement, 15 % à l'amélioration des infrastructures, 11 % aux investissements sociaux et 11 % à l'économie locale. La part de revenus réinvestis dans la gestion durable des forêts est infime ou inexistante.

Les revenus issus de l'exploitation des FC ont fait l'objet d'un arrêté¹² conjoint auquel le CTFC a participé activement à son élaboration. Ces revenus sont répartis entre les communes et les communautés villageoises riveraines (CVR) de la manière suivante : 30 % pour la réalisation des infrastructures de développement destinées aux communautés et 70 % destinés aux communes concernées par la forêt pour les actions de développement de tout le territoire de compétence de la commune. La planification et le suivi de la gestion des revenus destinés aux communes sont assurés par un comité communal de gestion (CCG) mis en place au niveau de chaque commune. Au niveau des CVR, la planification et le suivi de la gestion des revenus sont confiés au comité riverain de gestion (CRG) mis en place au sein de chaque CVR.

La part de revenus destinés aux communes est affectée à hauteur de 30 % en appui au budget de fonctionnement et 70 % aux investissements. Celle dévolue aux communautés et gérée par la commune de localisation est affectée à la hauteur de 20 % au fonctionnement du CRG et de 80 % à la réalisation des œuvres sociales.

Quant à l'enveloppe communale (70 %) destinée à l'investissement, elle est utilisée sur la base d'un plan de développement communal (PDC). A ce jour, sur les 44 communes engagées dans le processus de classement de 34 FC, 25 PCD ont été validés dont 16 à actualiser, 13 en cours de validation et 6 communes sans PCD. Il existe 6 CCG (Gari Gombo, Yokadouma, Lomié, Messondo, Mindourou et Moloundou) existant depuis 2010/2011 et 7 CRG (Dimako, Gari Gombo, Yokadouma, Lomié, Messondo, Mindourou et Moloundou).

3.4.2 Il n'y a pas que du bois dans les FC

Les communautés riveraines d'une FC exercent leur droit d'usage ou coutumier dans l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL). Avec cette exploitation traditionnelle et informelle, ces produits ne sont pas suffisamment valorisés, faute d'un marché organisé. C'est ainsi qu'en 2009, le CTFC a mis en place dans la région de l'Est du

¹² Arrêté conjoint n° 076/MINATD/MINFI/MINFOF du 16 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines.. Cet arrêté abroge certaines dispositions de l'arrêté n° 0520/MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin 2010 qui réduisent considérablement le pouvoir des maires afin de prévenir les mauvaises gestions dont ces derniers avaient été longtemps mis en cause. Ces dispositions avaient fait l'objet de fortes contestations de la part des maires.

Cameroun un Système d'Information des Marchés (SIM) des PFNL¹³, par l'intermédiaire de sa Coordinatrice PFNL. Les communes forestières les ont insérés dans la politique de gestion de leur FC et les plans d'action des CFC pour la mise en œuvre des PA. Le SIM contribue à faciliter la commercialisation des produits collectés par les villageois dans les différents bassins de production, souvent enclavés. Il vise une meilleure valorisation des produits issus de la forêt communale pour lutter contre la pauvreté et soutenir le développement d'une économie locale et l'amélioration du niveau de vie des populations.

En 2011, le CTFC a signé une convention avec le FFEM pour un projet visant à la valorisation des produits forestiers non ligneux comme option de maintien de la biodiversité dans notre écosystème forestier (protection de l'environnement), et de développement local durable (lutte contre la pauvreté).

Dans la filière PFNL, on recense environ 95 Groupements d'Initiative Commune (GIC) dont 54 légalisés, 2 SARL créées à MBang et à Lomié et 4 organisations (Dimako, Djoum, Messondo et Batouri). Toujours dans le cadre de la valorisation, deux machines à fendre le Ndo'o (mangues sauvages) reçues de la SNV par le CTFC ont été mises à la disposition de deux GIC. En 2010 les deux organisations de l'époque (NNR à Lomié et RAFAMBA à Mbang) ont commercialisé 49 tonnes de PFNL (amandes¹⁴ et djansang) pour une valeur ajoutée de 33 325 000 F. CFA. Les acheteurs sont des commerçants en provenance de Yaoundé et même du Nigéria.

Les deux SARL (RAFAMBA à Mbang et NNR à Lomié, avec un appui financier du ProPSFE Est, avaient entrepris des démarches auprès du MINFOF pour l'obtention d'un permis d'exploitation des PFNL. Le dossier de RAFAMBA (Mbang), a obtenu un avis favorable de la commission interministérielle d'analyse des dossiers d'agrément et suit actuellement son cours au niveau du PM. Celui de NNR (Lomié) a été rejeté pour irrégularité de certaines pièces et nécessite une reconstitution.

3.4.3 Quelques exemples de stratégies de développement local lié à l'exploitation des FC

A Dimako, la commune a procédé à l'électrification de la plupart des villages. Elle attribue pratiquement chaque année des bourses aux bacheliers pour effectuer leurs études à l'université et contribue à l'équipement et au fonctionnement des Comités Consultatifs de gestion (CCG). Du côté de Djoum, la commune a construit un marché de près de 120 000 000 de F. CFA, a également effectué de adductions d'eau et a fourni des dotations aux CPF. Au niveau de Messondo, il existe un taux prévu par m³ de bois vendu reversé au CPF. Actuellement à Lomié, 60 % des enseignants sont payés à partir des RFA.

3.5 Composante n° 5. Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique

Pour répondre à une préoccupation majeure du gouvernement, les opérations de développement d'une certaine envergure doivent prendre en compte les aspects environnementaux. En tant que structure d'appui technique à l'ACFCAM, le CTFC a assisté

¹³Cf. Annexe 5: schéma du Système d'information des marchés de PFNL

¹⁴ Tirées des mangues sauvages.

quelques communes à l'élaboration des termes de référence pour la réalisation des études d'impact environnemental.

Les EIE rentrent dans le processus de classement et d'aménagement des FC et sont nécessaires dans le cadre de l'APV/FLEGT. Sept EIE ont été validées (Moloundou, Messondo, Yokadouma, Gari Gombo, Ndiki et Ngambe/Ndom/Nyanon, Dimako et deux en cours de réalisation (Mvangan et Belabo). Un TDR EIE a été élaboré pour la commune de Djoum. Un accord de financement EIE a été signé entre PNDP/CTFC et la commune de Yoko.

Des scénarii MDP ont été engagés : 200 ha à Foumban, Tonga et Mandjou par le projet « Ville de Paris » et 35 ha à Meinganga sur fonds PNUE. L'EIE a été validé pour Foumban et Tonga, mais malheureusement aucun de ces scénarii n'a pas abouti.

Moloundou et Ndiki (tout récemment) sont les seules communes munies d'un plan de gestion environnementale (PGE) qui n'est pas encore mis en œuvre. Les PGE de Mvangan et Akom2/Efoulan sont en cours. Trois demandes d'actions correctives (Moloundou, Gari Gombo et Yokadouma) ont été introduites auprès du MINFOF.

Toujours dans le but de limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière, des formations aux techniques de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) sont dispensées aux CFC. La récente formation a eu lieu en mars 2013 et a regroupé les CFC dans la commune de Dzeng. Près de 55 attestations de formation EFIR ont été délivrées jusqu'à nos jours.

3.6 Composante n° 6. Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale

3.6.1 Pérennité du CTFC

- Les conventions et projets

Le CTFC est le maître d'œuvre du PAF2C et son rôle fondamental réside dans l'appui des communes forestières à obtenir le classement de leur forêt et à parfaire leurs capacités de gestion. Pour remplir cette mission dans de meilleures conditions, au moins 50 % des charges de fonctionnement du CTFC devaient être couvertes par l'ACFCam qui est initiatrice et bénéficiaire du projet. Au début du projet notamment les 2 premières années, la prise en charge du fonctionnement du CTFC était assurée en grande partie par les appuis extérieurs. A partir de la 3ème année, l'ACFCam aurait dû apporter une contribution de plus en plus substantielle afin de se préparer progressivement à l'autofinancement. Mais il s'avère que les contributions de l'Association se sont plutôt amenuisées.

Pour assurer sa pérennisation, le CTFC est dans l'obligation de renforcer les subventions de l'ACFCam en mobilisent des cofinancements émanant pour la plupart des appels à projet (cf. tableau V).

Tableau V
Conventions de financement

Parties prenantes	Date de signature	Objet de la convention	Montant
ACFCAM - AFD	Septembre 2007	Financement du PAF2C par le FFEM	1 300 000 €
ACFCAM - DED -GTZ	Avril 2008	Mise à disposition des Assistants Techniques du DED auprès du PAF2C	
ACFCAM - GTZ	Juillet 2008	ProPSFE	900 000 €
CTFC - AIMF	Juillet 2008	Reboisement Ville de Paris	1 000 000 €
ACFCAM - FGSC/ACDI	Juillet 2010	Gouvernance décentralisée des FC dans le cadre du PAF2C	50 000 USD
ACFCAM - FAO	Septembre 2010	APV/FLEGT	115 000 USD
ACFCAM - CF UICN - GIZ/ProPSFE – FFEM - AFD	Août 2011	PFNL	32 300 €

Avec l'appui du Délégué aux actions extérieures de la FNCoFor, le CTFC a monté un projet intitulé « Restauration des forêts dégradées du Cameroun sous l'autorité des Collectivités territoriales » qui a été soumis au Point focal du GEF au MINEPDED pour figurer parmi les projets nationaux du GEF 5. Ce gros projet dont le dossier est suffisamment avancé suscite beaucoup d'espoir pour la pérennisation du CTFC. Il est composé de huit composantes suivantes (contre les six actuelles) : *i*) planification territoriale (délimitation et classement des forêts communales), *ii*) mesures forestières REDD +, *iii*) renforcement des capacités des acteurs du REDD + communal, *iv*) promotion du développement local, *v*) mesures additionnelles REDD +, *vi*) évaluation sur site test puis extension et mise en réseau de cette initiative REDD +, *vii*) communication, extension et mise en réseau de cette initiative REDD + et *viii*) gestion du projet.

Le concours du FFEM est encore sollicité pour garantir la cohérence des projets forestiers en cours ou futurs et assurer leur pérennité et leur appropriation locale.

- Le personnel

Pour assurer la mise en œuvre du PAF2C, le CTFC dispose actuellement à Yaoundé d'un personnel composé de (cf. organigramme, Annexe 6) :

- 1 Directeur
- 1 Comptable
- 1 Chef d'antenne Centre-Sud
- 1 Cartographe
- 1 Point Focal ACFCAM
- 1 AT GIZ
- 1 Assistant VIH
- Personnel d'appui (secrétaire, chauffeur et gardiens)

Au niveau de Bertoua : 1 Chef d'antenne Est, 1 Assistant ESE, 1 AT GIZ et 4 Ingénieurs temporaires (pendant la durée du Projet APV/FLEGT).

Le poste de Directeur Technique qui faisait partie de l'organigramme n'a plus été pourvu après la fin du contrat en décembre 2011 de M. Louis Bernard Cheteu. Si la Direction Technique doit être supprimée, il faudrait créer des postes d'ingénieurs permanents correspondant à des axes d'activités menées sur le terrain afin de constituer une masse critique au niveau du siège. Pour un projet d'une telle envergure le personnel du CTFC n'est pas suffisamment pourvu notamment du côté purement technique. Le schéma du montage institutionnel¹⁵ élaboré par le FnCoFor dans le cadre du futur projet GEF 5 concerne beaucoup plus la présentation et le niveau d'intervention des partenaires (institutionnels et financiers) sans être très explicite sur l'organigramme complet du CTFC.

- **Les comités de pilotage**

Les réunions du CP se sont tenues régulièrement depuis 2008 à raison de deux réunions par ans sauf en 2012 qui a connu une seule assise. Au moins 80 % des membres statutaires (ou à défaut leurs représentants) sont présents à chaque réunion. C'est au cours desdites réunions que les programmes annuels d'opération (PAO) et les bilans d'activités sont validés.

Par ailleurs, toutes les demandes d'abondement ont été également validées par l'AFD, la GIZ et les autres partenaires dans le cadre des appels à projet (FAO, APV/FLEGT, ACIDI, etc.).

- **Autres publications**

En plus des publications énumérées au niveau de la composante 1, les documents suivants sont disponibles au niveau du CTFC :

- Les progrès de la forêt communale au Cameroun,
- L'étude sur les coûts d'exploitation en forêt communale,
- Les outils pour les études socio-économiques,
- Un guide de mise en exploitation d'une Forêt communale,
- Le guide de formation à l'utilisation du GPS et des SIG,
- Le guide de mise en place et d'accompagnement des CPF.

3.6.2 La pérennisation du CTFC passe aussi par celle des CFC

Les CFC devraient être de véritables relais du CTFC dans les communes. Mais malheureusement on observe des défaillances au niveau de leur fonctionnement soit par des ressources humaines et financières extrêmement réduites, soit par une prise en charge insuffisante de leurs activités. Conscient de ces lacunes, le CTFC a commencé par doter quelques communes forestières (Dimako, Moloundou, Djoum, Messondo et Lomié) du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes et onduleurs) et a organisé plusieurs ateliers de formation des Chefs CFC concernant les thèmes suivants :

- l'exploitation et la commercialisation du bois en forêt communale ;

¹⁵Cf. Annexe 7.

- la formation des CPF sur la gestion forestière (législation, aménagement, exploitation forestière, etc.) ;
- les notions de cartographie et du SIG, ainsi que l'utilisation du GPS dans le cadre du projet APV/FLEGT ; le chef CFC de Dimako a été fier de nous exhiber ses cartes réalisées à l'ordinateur ;
- l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) ;
- la valorisation des PFNL ;
- l'appui à l'élaboration des PAO.

Ces différentes formations permettent de mieux outiller les CFC afin qu'elles puissent s'imposer au niveau des communes et collaborer efficacement avec les maires. A cet effet, un budget de fonctionnement doit leur être alloué après élaboration d'un PAO approprié. De par leur rôle stratégique dans les FC, les CFC doivent avoir la place qu'elles méritent dans l'organigramme communal.

3.7 Un PAF2C sans SIDA

En 2010, la GIZ à travers son Programme Germano-camerounais de Santé/SIDA a lancé une initiative transversale pour assurer la formation sur la lutte contre le VIH/SIDA à tous les niveaux au sein de l'ACFCam notamment dans le PAF2C. Au cours de ces formations, il est question de mettre à la disposition des participants les connaissances de base sur le VIH et le SIDA, tout en répondant à toutes leurs questions en la matière.

D'après la Responsable des activités VIH au CTFC, la GIZ insiste sur cette formation et l'impose pratiquement dans tout le programme afin d'être en phase avec l'ONU-SIDA. Cet organisme exigerait qu'à partir d'un taux de prévalence avoisinant 5 %, la sensibilisation contre le VIH soit introduite dans tous les projets notamment en milieu rural. Depuis le lancement de cette formation dans le programme, 27 communes sont suivies en matière de VIH, 381 formateurs (64 CFC, 297 filles-mères et 20 points focaux communaux) ont été formés et une quantité importante de matériel distribuée.

Les activités VIH/SIDA certes ne font pas partie des résultats attendus du PAF2C. Mais l'initiative est la bienvenue et mérite un détour pour apprécier le chemin parcouru compte tenu des ravages causés par ce fléau au sein des différentes couches de la population.

4. DES REPONSES AUX QUESTIONS DES TERMES DE REFERENCE

4.1 Les résultats-cibles et les indicateurs de résultats définis pour chacune des activités du Programme ont-ils été atteints et dans le respect du chronogramme d'intervention ?

A partir du cadre logique figurant dans le document initial du projet nous avons élaboré des grilles de notation (Annexe 8) permettant d'évaluer par composante le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats d'activités y afférentes.

Les 4 niveaux d'atteinte des résultats utilisés dans les grilles sont les suivants :

- 1 insuffisant
- 2 faible
- 3 satisfaisant
- 4 très satisfaisant

La synthèse des niveaux d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques extraits de l'annexe 7 figure au tableau VI ci-après.

Tableau VI
Niveaux d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques

Composante	Nombre d'indicateurs des objectifs	Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques (%)			
		insuffisant	faible	satisfaisant	très satisfaisant
1	3	0	0	67	33
2	4	0	0	75	25
3	3	33	33	0	34
4	1	0	100	0	0
5	2	0	0	50	50
6	2	0	50	50	0
Ensemble	15	6	20	47	27

Sur l'ensemble des 15 indicateurs d'objectifs spécifiques recensés, 27 % ont été atteints de manière très satisfaisante et 47 % de façon satisfaisante. On peut donc affirmer que 74 % d'objectifs spécifiques peuvent être considérés comme atteints. Les 26 % non atteints concernent les composantes 3, 4 et 6. Le manque d'informations est à l'origine de cette situation et dénote une défaillance dans la base de données du CTFC. Les chiffres sur l'augmentation du bilan financier par ha de FC exploitée et le nombre d'emplois générés dans ce secteur ne sont

pas disponibles. Par ailleurs, l'absence de FC certifiée et la faible contribution de l'ACFCam au fonctionnement du CTFC figurent aussi parmi les 26 % d'objectifs non atteints.

Le tableau VII synthétise l'ensemble des niveaux d'atteinte des résultats liés aux activités.

Tableau VII
Niveaux d'atteinte des résultats liés aux activités

Composante	Nombre d'indicateurs des activités	Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités (%)			
		insuffisant	faible	satisfaisant	très satisfaisant
1	14	21	0	21	58
2	14	0	7	14	79
3	7	29	14	14	43
4	7	0	14	43	43
5	7	0	14	86	0
6	10	0	20	20	60
Ensemble	59	10	8	29	53

Les 59 activités du cadre logique se répartissent de la façon suivante :

- 14 dans chacune des composantes 1 et 2,
- 10 dans la composante 6,
- 7 dans chacune des composantes 3, 4 et 5.

Leur exécution par le (ou avec l'appui du) PAF2C a révélé dans l'ensemble que 53 % d'activités ont des résultats très satisfaisants avec un pic de 79 % pour la composante 2¹⁶, 29 % d'activités possèdent des résultats satisfaisants et 18 % des résultats faibles ou insatisfaisants.

4.2 Les ressources prévues ont-elles été mobilisées par toutes les parties concernées et converties de manière satisfaisante en résultats prévus au cours de l'exécution des activités du Programme ?

Le coût total du programme était estimé à 12 990 000 € pour 4 ans. Malheureusement, tous les financements prévus par les bailleurs n'ont pas été mobilisés et les fonds disponibles pour mener les activités ont été finalement inférieurs à 2 000 000 €.

En dehors du FFEM et de la GIZ qui ont apporté leur contribution, les autres partenaires n'auraient fait que des promesses avec des chiffres indicatifs de ressources à mobiliser.

¹⁶ La plupart des activités de cette composante sont réalisées de façon très satisfaisante parce qu'elles concernent les FC en exploitation et constituent souvent des préalables dans le processus qui aboutit à l'exploitation forestière.

En ce qui concerne les fonds propres des communes, les maires n'ont pas encore compris qu'ils sont dans un projet et qu'ils doivent participer au financement.

Le FEICOM préfère financer directement les communes sans passer par des structures intermédiaires et jette le plus souvent son dévolu sur des activités permettant aux communes de rembourser le montant mis à leur disposition. Le Fonds a également financé des projets socio-économiques (bornes fontaines, constructions des marchés, autres infrastructures, etc.) mais demeure encore réticent au financement des activités propres aux FC.

Le PNDP qui était dans la même logique que le FEICOM s'est finalement engagé à financer les communes à travers des appuis budgétaires à hauteur de 3 milliards de F. CFA. Cette enveloppe a permis d'élaborer les PDC, d'appuyer l'aspect Forêt-environnement notamment la gestion durable des terres et de participer aux campagnes de reboisement qui s'inscrivent parfaitement dans la composante 5 du PAF2C.

S'agissant des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) françaises et allemandes, elles auraient sans doute souhaité apporter leur quote-part à travers des jumelages qui jusqu'à nos jours n'ont malheureusement pas eu lieu.

La GIZ/DED a mis des montants à disposition sous forme d'experts DED, de leur fonctionnement et de véhicules à disposition. Bien que réduite par rapport au montant initialement inscrit, la contribution de la GIZ s'étale jusqu'en 2015. C'est un trait caractéristique de la Coopération allemande de privilégier la constance et la durée aux actions "éclair" qui retombent par l'impossibilité de mobiliser une 2^{ème} tranche.

Il convient tout de même de signaler que la crise financière internationale qui sévit depuis 2008 serait probablement l'une des principales causes de certains désistements au niveau des autres partenaires et de la réduction de la plupart des contributions.

Devant cette situation, le CTFC a entrepris des démarches auprès d'autres partenaires pour financer certaines activités. C'est ainsi que le MINEPDED et le MINFOF ont financé (respectivement de 2009 à 2012 et de 2010 à 2012) les opérations de reboisement en mettant chacun directement à la disposition des mairies et communautés un montant de 1 000 000 €/an. L'utilisation efficiente des fonds MINFOF n'apas été totalement satisfaisante au regard des observations faites par ledit ministère dans certaines communes.

4.3 Les prestations fournies par la FNCOFOR et le suivi mené par le comité de pilotage ont-ils été adéquats pour une mise en œuvre satisfaisante des activités ?

La FNCoFor a contribué activement en mai 2005 à la création de l'ACFCam avec laquelle elle a signé une convention de partenariat en juillet 2006. De ce partenariat est né le PAF2C avec le concours technique de la FNCoFor qui n'a jamais cessé d'apporter des prestations au programme à travers :

- la participation assidue de la FNCOFOR au comité de pilotage du PAF2C (2 par an, sauf en 2012 avec 1 CP) ;
- le voyage d'étude du Bureau de la FNCOFOR au Cameroun en novembre 2007 ;
- la formation en France de 10 maires de l'ACFCAM en octobre 2010 sur l'exploitation et la commercialisation du bois des forêts communales ;
- la formation (en 2 sessions, l'une au CTFC de Yaoundé du 24 au 25/9/09 et l'autre du 28 au 29 à l'antenne CTFC de Bertoua) des maires, des conseillers

- et des cadres des CFC dont les communes sont engagées dans le processus d'aménagement et de mise en exploitation de la FC ;
- la participation de l'ACFCAM et de la FNCOFOR aux AG annuelles de COFOR-International (en 2009, 2010 et 2011) ;
 - la mise en place avec l'appui de la commune de Chambéry-Métropole (en France) du programme de création et de réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les communes de Doumaintang, Nguelemendouga, M'boma et Angossas ;
 - la participation active à travers son Délégué aux actions extérieures au montage du projet « Restauration des forêts dégradées du Cameroun sous l'autorité des Collectivités territoriales » qui a été soumis au point focal GEF 5¹⁷ basé au MINEPDED ;
 - l'organisation des voyages d'étude croisés des élues (6 maires françaises et 9 maires camerounaises) qui démarre en avril 2013 par la venue des maires françaises au Cameroun. Le séjour des élues camerounaises auprès de leurs consœurs françaises est prévu en juillet 2013 ;
 - l'initiation d'un projet d'élaboration d'une charte de la construction-bois. En attendant de contacter le FEICOM pour le financement d'un tel projet, il serait important de faire une étude de faisabilité en tenant aussi compte des intempéries et d'attaques du bois par les termites.

La liste (non exhaustive) de toutes ces prestations montre bien que la FNCoFor joue véritablement son rôle d'appui institutionnel auprès du PAF2C et contribue efficacement à la mise en œuvre des activités menées. Ces prestations ont certainement entraîné des coûts qui sont largement compensés par un certain nombre d'appels à projet dont bénéficie le PAF2C.

Les réunions du CP se sont tenues régulièrement depuis 2008 à raison de deux réunions par ans à l'exception de l'année 2012 qui a connu une seule assise. Au moins 80 % des membres statutaires (ou à défaut leurs représentants) sont présents à chaque réunion. C'est au cours desdites réunions que les programmes annuels d'opération (PAO) et les bilans d'activités sont validés.

Par ailleurs, toutes les demandes d'abondement ont été également validées lors des CP par l'AFD, la GIZ et les autres partenaires dans le cadre des appels à projet (FAO, APV/FLEGT, ACIDI, etc.).

¹⁷ Cf. Annexe 6 : Montage institutionnel du projet.

4.4 Dans quelle mesure les facteurs internes et/ou externes ont-ils exercé une influence sur l'atteinte des résultats-cibles du Programme, et les ajustements opérés pour y faire face étaient-ils appropriés ?

Pour une meilleure lisibilité, l'influence des facteurs internes et externes ainsi que les ajustements pour y faire face figurent aux tableaux VIII et IX ci-après.

Tableau VIII
Les Facteurs internes

Facteurs internes	Influences sur l'atteinte des résultats	Ajustements opérés pour y faire face
Moyens humains et financiers limités	Fonctionnement avec une seule antenne au début du programme ; ralentissement dans la conduite des activités	Contractualisation des consultants (cas du projet APV/FLEGT) et sollicitation du détachement des fonctionnaires (cas du projet PFNL à l'Est) pour conduire certaines activités. Quant aux moyens financiers : contact avec des bureaux d'étude agréés et utilisations des cadres du CTFC et des agents des communes concernées pour minimiser les coûts des inventaires ; réponses aux appels à projet
Certaines activités prévues ne correspondent pas avec les réalités locales	Difficultés de mobilisation des Maires Difficultés dans la mise en œuvre des activités	Recentrage des activités sur un nombre limité de communes
Préférence des Investissements communaux sur le social (eau, route, santé, école, etc.) beaucoup plus palpable surtout lors des campagnes en vue des élections municipales.	L'aspect environnemental (gestion durable des terres, opérations de reboisement, etc.) dont les retombées ne sont pas toujours visibles dans l'immédiat n'est pas prioritaire dans les allocations budgétaires.	Sensibilisations des élus sur la thématique gestion durable lors des sessions de conseils municipaux et lors des formations qui leur sont destinées. Formation des CFC afin qu'elles deviennent de véritables courroies de transmission entre le Centre et les communes et accompagnent de façon efficace les cadres et agents dans leurs activités sur le terrain. Mise en place des projets conciliant l'environnement et le développement. Appui des Communes à la mobilisation des cofinancements (MINFOF, MINEPDED, FEICOM, PNDP)
Cahier de charge des Assistants Techniques limités	Ne peuvent pas venir en appui permanents aux cadres nationaux sur le terrain	Contractualisation des consultants (cas du projet APV/FLEGT) et sollicitation du détachement des fonctionnaires (cas du projet PFNL à l'Est) pour conduire activités.
L'inadaptation en milieu rural de certains articles du manuel de procédure (MP), notamment ceux ayant trait aux pièces justificatives.	Difficultés de disposer de toutes les factures conformes au MP (Registres de commerce, Numéro contribuable, quittances, etc. Absence d'énergie électrique pour photocopier les CNI	Révision non exhaustive du manuel de procédure en 2011. Enregistrement des CNI et Signature sur fiches d'émargement Documents d'attestation délivrés par la Mairie
Mise a disposition tardive des financements (Réabondements des Bailleurs)	Goulots d'étranglements Blocages dans la conduite des activités et l'atteinte de certains résultats	Compensations financières entre les différents comptes de projets Constitution d'une trésorerie de l'ACFCAM pour certains règlements partiels sous forme d'avances de trésorerie
L'incompétence de certains membres du Staff	Qualité de certains produits pas à la hauteur des attentes Objectifs fixés du poste de travail non atteints	Non renouvellement du contrat

Tableau IX
Les Facteurs externes

Facteurs externes	Influences sur l'atteinte des résultats	Ajustements opérés pour y faire face
La crise financière internationale à l'origine de la mévente du bois s'est répercutée sur la baisse de la RFA	Réduction de la marge de manœuvre des maires pour leurs contributions à la réalisation des activités. Démobilisation des Maires	Mobilisation de nouveaux Apports financiers à travers des appels à projets. Organisation des rencontres Etat/communes pour rechercher des solutions alternatives
La bureaucratie administrative	les dossiers de classement des FC qui doivent mettre 2 à 3 ans (dans le meilleur des cas) pour aboutir	Organisation des rencontres informelles avec les centres de décision impliqués Actions de lobbying Présidence (Réunion informelle d'Ebolowa à l'occasion du comice agropastoral entre les Maires et le Président de la République) Suivi permanent de l'itinéraire des dossiers
La mauvaise gouvernance	Contrats Commune partenaires privés mal ficelés Dépenses de fonctionnement privilégiées au détriment des dépenses d'investissement et de développement	Dénonciation des mauvais contrats et proposition de nouveaux modèles aux communes. Mise en place du dispositif FLEGT dans les Forêts communales en exploitation Mise en place de l'Arrêté Conjoint n° 076/MINATD /MINFI/MINFOF du 16 juin 2012 sur la gestion des revenus forestiers et fauniques. Reconnaissance officielle des revenus forestiers comme des recettes affectées consacrées aux investissements à plus de 80% dans l'exécution des budgets
Les rivalités politiques entre les maires et leurs concitoyens entraînent certaines revendications aux fins de sabotage	Dossiers de classement retardés ou retournés pour vérification Dossiers Bloqués	Renforcement du dispositif participatif dans le processus de classement. Mise en place des cadres de concertation sur la gestion des revenus forestiers entre la Commune et les communautés Clarifications et accompagnement sur les droits d'usage des communautés (Projet PFNL avec la FAO et projet Gouvernance avec le FGSC)
Les conflits d'espaces entre les FC et les Forêts communautaires	Processus de classement retardé	Les CFC sont appelées à assister techniquement les forêts communautaires. Les budgets communaux financent les forêts communautaires (cas Yokadouma) Les innovations de l'arrêté 0076 qui renforcent l'implication des Communautés dans la gestion des revenus forestiers des forêts communales et le droit de regard des Elus (Conseil municipal) sur la gestion des revenus des forêts communautaires.

4.5 Quels ajustements et autres actions d'accompagnement sont-ils requis pour capitaliser et pérenniser les acquis et les leçons apprises du Programme ?

Durant les cinq années de fonctionnement du PAF2C a accumulé de nombreux acquis qu'il faut capitaliser et pérenniser. Pour y arriver, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Nous pensons notamment à celles-ci :

- La formation des CFC doit se poursuivre et leur encadrement (voire même *in situ*) est primordial de façon à assurer le relai, même si le PAF2C venait à disparaître. Il faudrait que les communes contractualisent les Chef CFC dans de meilleures

conditions afin que ces derniers ne rêvent pas à se rendre ailleurs pour trouver mieux. Le chef CFC de Dimako souhaite qu'il y ait une adéquation entre leurs salaires et le boulot qu'ils abattent, ou mieux encore que ces salaires soient indexés à ceux de la Fonction Publique et que le personnel du moins en ce qui concerne les chefs de cellule soient affiliés à la CNPS¹⁸.

- Les CPF doivent être confortés dans leur rôle d'intermédiaires privilégiés entre l'administration forestière, les concessionnaires, la commune et les populations, sans oublier de constituer l'alerte en cas de coupes frauduleuses. Dans le cadre son projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales » financé par le Fonds pour la Gouvernance et la société Civile (FGSC) de la coopération canadienne au Cameroun, le CTFC a mis un accent particulier sur la formation des CPF¹⁹.
- Le CTFC devra étendre de telles formations au niveau des maires dont la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des revenus de la FC est l'un des objectifs à atteindre pour la pérennisation des acquis. Ils n'auront qu'à appliquer scrupuleusement l'arrêté conjoint n° 076 dont le CTFC a participé activement à son élaboration. Les élus du peuple ne pourront mériter la confiance des populations que s'ils gèrent en « bons pères de famille » les revenus générés par la FC.
- L'accent doit être également mis sur le respect des PA afin que toutes les prescriptions soient respectées. Le processus FLEGT devra être appliqué dans l'exploitation forestière pour assurer une bonne traçabilité.
- Le CTFC doit continuer à répondre aux appels à projets afin de trouver des financements pour maintenir ces acquis. Il devra par conséquent, renforcer son personnel qui actuellement ne semble pas très étoffé.

¹⁸ Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

¹⁹ Cf. Annexe 9 : Modèle de panneau signalétique des CPF mis en place par le CTFC dans les communes et communautés partenaires.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le PAF2C est un programme ambitieux qui malheureusement n'a pas pu mobiliser tous les ressources qui avait été prévues. Avec les moyens financiers mis à sa disposition, le CTFC Agent d'exécution du programme a œuvré pour promouvoir la protection et la gestion durable des ressources forestières du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat, par le renforcement d'un réseau de forêts communales. L'analyse de la mise en œuvre des différentes composantes a permis de ressortir quelques points forts et points faibles suivants :

Les forces du PAF2C

- ✓ Au point de vue institutionnel, le MINFOF a réagi à la nouvelle dynamique en créant dès 2008 un « Point-focal 'Foresterie communale' » au sein de la Sous-direction des Forêts communautaires. Deux autres points focaux ont été ultérieurement désignés dans la Région de l'Est (à Bertoua et Abong-Mbang). C'est une marque de reconnaissance institutionnelle de la foresterie communale. Par ailleurs, le MINFOF a également accepté le rôle de l'ACFCam et du CTFC, respectivement maître d'ouvrage et maître d'œuvre du PAF2C, en signant le 10 novembre 2009 à Yaoundé un protocole d'accord entre son département et l'ACFCam. Les objectifs de ce protocole sont extraits du document stratégique du PSFE et cadrent parfaitement avec les plans d'opération du PAF2C.
- ✓ Le dynamisme du CTFC se traduit par la réalisation de nombreuses activités édictées par le cadre logique, malgré une enveloppe budgétaire modeste. Le Centre a pu aussi avoir recours à des appels à projet et à d'autres financements avec l'aide des partenaires (FNCoFor, PNDP, FGSC/ACDI, CF-UICN, etc.) pour venir à bout de certaines activités. Nous pensons qu'il aurait été plus judicieux au FFEM de réajuster à un moment donné les activités en fonction des fonds disponibles afin de rendre plus aisé leur réalisation.
- ✓ Le CTFC a su promouvoir avec dextérité le concept « Forêt communale » au sein des pays de la COMIFAC, et même au de-là, par le nombre impressionnant de publications, de communications dans les ateliers et congrès. Le Président de l'ACFCam s'est ainsi rendu au Burkina Faso sur invitation de la CEDEAO pour promouvoir le concept de la foresterie communale. L'ACFCam a été une source d'inspiration au Bénin dans la création de la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO). Le site web « www.foretcommunale-cameroun.org » accueille actuellement en moyenne 50 000 visiteurs par an.

- ✓ Le CTFC a œuvré pour la participation des populations locales et pour leur appropriation du processus de la création d'une FC qui se manifestent par i) les réunions d'information sur les limites de la forêt en vue de son classement, ii) la prise en compte des droits d'usage dans le PA et iii) la création et le fonctionnement d'un comité de gestion. Le Centre a apporté un appui considérable au processus de classement notamment vis-à-vis des communes ne bénéficiant pas de RFA.
- ✓ La réflexion sur la qualité de certains contrats que des maires avaient signés (parfois à durée indéterminée) avec des opérateurs économiques pour les accompagner dans le processus de création de la FC, mais qui ne garantissaient pas convenablement les droits de chaque partenaire. Actuellement, de nouveaux contrats plus respectueux des contraintes réciproques de la bonne gouvernance sont validés par les conseils municipaux et visés par le préfet.
- ✓ Le CTFC a obtenu l'annulation des contrats signés entre certaines communes et leurs partenaires pour l'exploitation de leur forêt communale sans que l'inventaire d'aménagement n'ait été réalisé au préalable.
- ✓ L'effort fourni par le CTFC pour un début d'équipement des CFC avec du matériel informatique et des CPF avec des téléphones portables.

Les points faibles

- ◆ Les financements annoncés au départ sont loin d'avoir été totalement mobilisés. D'où l'inadéquation entre les ressources humaines et matérielles et les activités à mener.
- ◆ Les statistiques sur l'exploitation des FC (volumes exploités, recettes générées, charges et bénéfices, nombre d'emplois induits, etc.) restent incomplètes ou imprécises dans la base de données du CTFC.
- ◆ Le personnel technique au siège du CTFC n'est pas suffisamment étoffé et le rythme rapide de son renouvellement aggrave la situation. Pour l'instant, le seul forestier aménagiste du siège est le Chef d'antenne Centre-Sud. Le Directeur Technique arrivé en fin de contrat en fin 2011 n'a pas pu être remplacé, faute de moyens financiers. La réorientation stratégique avec un « directeur-projets » a été envisagée et actée par le comité de pilotage.
- ◆ Le processus de classement des FC demeure souvent entravé par de contestations ayant parfois des connotations politiques et par le coût élevé des dossiers.
- ◆ Absence de contractualisation de la majorité des chefs de CFC qui malgré la formation reçue n'hésitent pas à se désister face à des propositions plus intéressantes. Les mairies se trouvent ainsi obligées de recruter d'autres personnes et de s'atteler à leur initiation.

- ◆ Les revenus des FC ont tendance à être plus utilisés pour le fonctionnement que pour des investissements. Heureusement que l'arrêté conjoint n° 076/MINATD/MINFI /MINFOF du 16 juin 2012 apporte des précisions sur la répartition de ces revenus.
- ◆ Les CFC ne sont pas toutes équipées en logistique et manquent souvent de moyens de fonctionnement. Elles ne figurent pratiquement pas dans l'organigramme de la commune.

Au terme de cet audit technique, nous avons jugé nécessaire de formuler quelques recommandations allant dans le sens d'améliorer les actions menées sur le terrain, de pérenniser les acquis du programme pour une bonne gestion de la foresterie communale à la satisfaction de tous les acteurs et de proposer des ajustements nécessaires pour un éventuel programme futur.

Quelques recommandations

1. Au niveau du CTFC

- 1.1 Le CTFC doit revoir son organigramme, renforcer l'équipe au niveau du siège et redéfinir les tâches de chacun de ses cadres. Au niveau du siège, un pool d'Ingénieurs et d'Assistants Techniques placé sous l'autorité du Directeur doit être mis en place, indépendamment des Chefs d'antenne. Ce pool (de 3 ou 4 personnes) assurera les formations, viendra en appui dans les activités de terrain et constituera en permanence une masse critique de l'ensemble desdites activités.
- 1.2 Le rythme de renouvellement de l'équipe technique doit être autant que faire se peut suffisamment lent pour accroître la cohésion et l'efficacité de celle-ci. Le Centre a plutôt intérêt à prévoir des mesures incitatives pour attirer et maintenir en poste les cadres compétents.
- 1.3 Pour faciliter la mise à jour de sa base de données au niveau du siège, le CTFC doit appuyer les communes à doter les CFC d'un système d'archivage des données sur la gestion des FC. Ces données seront périodiquement transmises au CTFC et pourront aussi en cas de nécessité être facilement consultées *in situ* par des stagiaires, des chercheurs ou toute autre personne à toutes fins utiles.
- 1.4 Le CTFC veillera à ce que les communes ne sèvent pas les communautés locales de leur droit d'usage sur les FC. Un terrain d'entente doit être trouvé pour aboutir à une gestion durable de l'ensemble des produits ligneux et non ligneux.
- 1.5 Le CTFC doit continuer à œuvrer pour qu'il y ait complémentarité et non conflit entre les FC et les forêts communautaires. A cet égard, les maires doivent également s'intéresser à la situation en permettant aux CFC d'y étendre leur champ d'action.
- 1.6 S'agissant des modes d'exploitation des FC, deux écoles (régie directe et régie d'entreprise) s'affrontent. Certains auteurs militent en faveur de la régie directe qui est le mode d'exploitation qui exprime le mieux la souveraineté de la commune sur sa forêt avec pour avantage une certaine maîtrise du prix de vente du bois, les bénéfices globaux et le nombre d'emplois créés beaucoup plus élevés par rapport à ceux obtenus

sous une régie d'entreprise. Par ailleurs, les tenants de la régie d'entreprise fustigent la régie directe en la considérant même comme dangereuse pour la réussite du programme. Pour ces derniers, la régie directe nécessite des capacités et des qualités que la plupart des communes ne réunissent pas. Ils sont plutôt favorables à la régie d'entreprise par laquelle la commune confie sous contrat son assiette de coupe à une entreprise agréée par le MINFOF.

Il revient au CTFC d'appuyer les communes dans le choix de mode d'exploitation en fonction de leurs possibilités financières et de leur aptitude à assumer leurs obligations de contrôle. Que ce soit dans un mode d'exploitation comme dans l'autre, la nécessité de renforcer les capacités des CFC s'impose pour une meilleure efficacité dans l'accomplissement de leurs tâches. Ce renforcement des capacités pourra passer par un recrutement d'un forestier aménagiste comme chef CFC.

2. Au niveau de l'ACFCAM

- 2.1 L'ACFCAM est appelé à jouer pleinement son rôle de maître d'ouvrage du programme en participant au fonctionnement du CTFC de façon plus effective, en rappelant à l'ordre les communes récalcitrantes face au paiement de leurs cotisations et aux mesures prises de commun accord pour la bonne gestion des FC et en ayant un droit de regard sur certaines décisions prises au Centre telles que la mutation du personnel.
- 2.2 Après la reconnaissance de l'ACFCAM et de son Agent d'exécution le CTFC par le MINFOF, l'Association pourra suggérer à ce Ministère d'ériger l'actuel Point Focal FC en Sous-direction des FC, toujours par souci de mieux diligenter les dossiers de classement et des PA.
- 2.3 Il serait souhaitable de maintenir le CTFC dans le rôle de conseiller technique des communes avec un statut d'association. Mais, l'ACFCAM analysera l'opportunité de créer une SARL (dont elle sera le seul actionnaire) agréée aux inventaires et aux EIE. Cette société aura en charge les activités rémunératrices du CTFC.
- 2.4 Pendant les différentes assises, l'instance dirigeante de l'ACFCAM usera de tout son poids pour exhorter les maires sur la voie de la bonne gouvernance dont l'absence favorise un climat de suspicion au sein des communes, notamment dans la gestion des FC.

DOCUMENTS CONSULTÉS

ACFCAM/CTFC, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012. Rapports d'activités.

Beligné V., 2013. Tableaux - Situation des forêts communale (Régions, Départements, Communes, surfaces et observations) ; synthèse par région.

Beligné V., Plan J., Brams J., Kemajou B., 2012. Partenariat et décentralisation : Jumelage, coopération Nord-Sud et Sud-Sud, Réseau des villes et des mairies. 4^{ème} réunion plénière du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). N'Djamena, Tchad, du 19 au 22 septembre 2012, 4 p.

Beligné V., Kemajou B., Cheteu L.-B., Nankam A., 2011. *Les progrès de la foresterie communale au Cameroun. Situation au 1er mars 2011*. MINFOF/MINATD/ACFCam. Yaoundé-Cameroun, 16 p.

Chatelain C, Laugnie F. 2010. Evaluation à mi-parcours du Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun. Rapport provisoire. FFEM, 110 p.

CTFC, 2013. Etat des indicateurs de suivi du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun.

GIZ/ACFCAM/MINFOF/MINEPDED/FEICOM/FFEM/MINFOF/PNDP/MINATD.57 p.

CTFC, 2011. *Guide pratique pour la mise en place et l'accompagnement des comités paysans forêts*.GIZ/FFEM/ACFCAM/ACDI, 50 p.

CTFC, 2011. Guide méthodologique pour la réalisation des études socio-économiques en vue du classement des forêts communales dans le cadre du PAF2C. GIZ/FFEM/ACFCAM/ACDI, 102 p.

CTFC, 2010. *PAF2C, à mi-parcours. Leçons apprises*. GIZ/FFEM/ACFCAM/MINFOF, 103 p.

CTFC infos n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Cuny P., 2011. *Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun*. Tropenbos International. Programme Bassin du Congo, Wageningen, Pays-Bas. xviii + 110 p.

MINFOF/FAO, 2005. *Evaluation des ressources forestières nationales du Cameroun. Unité Technique du Projet d'inventaire forestier national*. MINFOF/FAO, 231 p.

Nguenang G. M., Delvienne Q., Beligné V., Mbolo M., 2007. La gestion décentralisée de ressources forestières au Cameroun : les forêts communales après les forêts communautaires. 6e CEFDHAC, Libreville 20 – 23 Novembre 2007, 7 p.

Plan J., Lessard Y., 2012. Rapport d'activités de COFOR-International 2011-2012. Conseil régional – Franche-Comté, 20 p.

ANNEXES

- Programme de la mission d'audit
- Liste de personnes rencontrées
- Carte des forêts communales au Cameroun (situation en mars2011)
- Cadre logique du programme d'appui aux forêts communales
- Schéma du Système d'information de marchés des PFNL
- Organigramme du CTFC jusqu'en fin 2011
- Montage institutionnel du projet GEF
- Grilles d'évaluation des résultats attendus par composante
- Modèle de panneau signalétique des CPF mis en place par le CTFC dans les communes et communautés partenaires

Annexe 1

Programme de la mission d'audit

Date	Localité	Activités
Lundi 25 février	Douala	Réunion de concertation au siège de CLS Audit Conseil entre le Directeur et les auditeurs du PAF2C
Mercredi 27 février	Yaoundé	- Rencontre et prise de contact avec la comptable du CTFC - Réunion de l'équipe CLS Audit Conseil avec Mme Caroline Onanina Chargée des projets à l'AFD
Jeudi 28 février	Yaoundé	CTFC : documentation
Vendredi 1 ^{er} mars	Yaoundé	- Rencontre avec le Conseiller Technique du MINFOF et du MINEPDED - Entretien avec l'ancien Directeur Technique du CTFC - Rencontre avec le Point Focal « Foresterie communale » au MINFOF
Lundi 04 mars	Yaoundé	Rencontre avec le Directeur du CTFC
Mardi 05 au vendredi 08 mars	Yaoundé	Documentation au CTFC
Lundi 11 mars	Yaoundé	Documentation au CTFC
Mardi 12 mars	Yaoundé	Entretien avec le Directeur du CTFC, le Chef d'Antenne Centre-Sud et le Responsable SIG/Site web sur la réalisation des activités en fonction du cadre logique initiale du projet
Mercredi 13 mars		- Documentation et rédaction du rapport au CTFC - Entretien avec le Directeur ONF-Cameroun
Jeudi 14 au vendredi 15 mars	Yaoundé	Documentation et rédaction du rapport au CTFC
Lundi 18 mars	Yaoundé	- Entretien avec le Conseiller Technique du MINFOF et du MINEPDED - Entretien avec le Point Focal « Foresterie communale » au MINFOF - Entretien avec le Chef CFC de la commune de Dzeng
Mardi 19 mars	Abong-Mbang	- Entretien avec le Chef Section Forêt, le Point-Focal FC et le Chef d'Unité d'Appui à la forêt communautaire
	Doumé	- Entretien avec le Maire de Doumé et avec l'un des Conseillers municipal - Visite de la pépinière et de l'arboretum
Mercredi 20 mars	Bertoua	- Entretien avec le Délégué Régional MINFOF - Entretien avec le Chef d'Antenne CTFC- Est - Entretien avec la Coordinatrice PFNL-Est - Entretien avec Mr Albert Francis Baiha en service à la DRMINFOF Bertoua (Point Focal Foresterie communale ?) - Entretien avec le Coordonnateur de l'antenne ProPESFE à Bertoua
Jeudi 21 mars	Dimako	- Entretien avec le chef CFC - Entretien avec Mr YataKolo - Visite des plantations enrichies en Forêt (Doussié, sapelli, moabi, etc.) et de la palmeraie installée à l'emplacement d'anciens champs paysans. - Visite de la pépinière

Date	Localité	Activités
Vendredi 22 mars	Yaoundé	- CTFC : documentation et rédaction du rapport - Pré-restitution de l'audit financier
Lundi 25 au Vendredi 29 mars	Yaoundé	Rédaction rapport au CTFC
Lundi 1 ^{er} avril	Yaoundé	Rédaction rapport au CTFC
Mardi 02 avril	Yaoundé	Entretien avec la Responsable des activités VIH/SIDA au CTFC
Mercredi 03 avril	Yaoundé	Rédaction rapport au CTFC
Jeudi 04 avril	Yaoundé	Entretien avec la Coordinatrice du Programme d'Appui Forêt- Environnement GIZ
Vendredi 05 avril	Yaoundé	Entretien avec l'étudiant en Master II - Coopération décentralisée pour le développement, stagiaire au CTFC sur sa contribution au montage institutionnel du projet Forage

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées

NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT TELEPHONIQUE
Abakar Oumar	Forestier Aménagiste Chef d'antenne CTFC à Bertoua	
Ako'o Thierry	Chauffeur CTFC	
Baiha Albert Francis	En service à la Délégation Régional MINFOF à Bertoua ; point focal FC ?	
Balada Awouala Marinus	Maire de Doumé	99 90 95 82
Batobock Batifilek Léone Annick	Stagiaire en comptabilité au CTFC Yaoundé	
Beligné Vincent	Conseiller Technique au MINFOF et au MINEPDED	96 44 25 94
Cheteu Louis Bernard	Ancien Directeur Technique CTFC	77 75 66 62
Cuny Pascal	Directeur ONF-Cameroun	99 99 60 32
DjogoToumouksala	Délégué Régional MINFOF de l'Est à Bertoua	
Dzeutieu Kamwa Raoul	Chef d'Unité d'Appui à la forêt communautaire, DDMINFOF du Haut-Nyong à Abong-Mbang	
Fapa Clémentine	Responsable Etudes socio-économiques Antenne CTFC - Est	77 45 13 06
Hegener Kirsten	Coordinatrice Programme d'Appui Forêt-Environnement GIZ	75 29 75 86
Kémajou Baudelaire	Directeur CTFC	99 01 84 67
Mbida Bessala	Chef CFC de la Commune de Dzeng	
Nankam Apollinaire	Responsable SIG/Site web CTFC	77 58 33 67
Ngoungoure Adjara	Stagiaire au CTFC	75 46 18 80
Nguenang Guy Merlin	Coordonnateur de l'antenne ProPESFE à Bertoua	

Nna Théodore	Forestier Aménagiste Chef d'antenne Centre-Sud	
Onanina Caroline	Chargée de projets Secteur Agriculture Forêts Environnement - AFD	22 22 00 15
Ottou Ange	Point Focal Forêt Communale au MINFOF	
Owono Ebale Alain	Chef CFC commune de Dimako	77 04 47 77
Rabier Maurice Quentin	Point focal de l'ACFCAM dans le CTFC	99 15 10 64
Suh Ngwa Eric	Chef de Section Forêt, DDMINFOF du Haut-Nyong à Abong-Mbang	
Talko Njantou Bertin Bienvenu	Etudiant en Master II - Coopération Internationale et Coopération Décentralisée – IRIC Yaoundé II, stagiaire au CTFC Yaoundé	77 56 95 62
Téguia Auriol	Comptable CTFC	
Tsogo Awono Mélanie	Responsable des activités VIH/SIDA au CTFC	99 74 72 62
Yata Kolo	Employé de la mairie de Dimako	
Yokwi Papi Sami	Point focal FC de la DDMINFOF du Haut-Nyong à Abong-Mbang	99 59 60 70
Zago	CFC de Doumé	

Entretien téléphonique

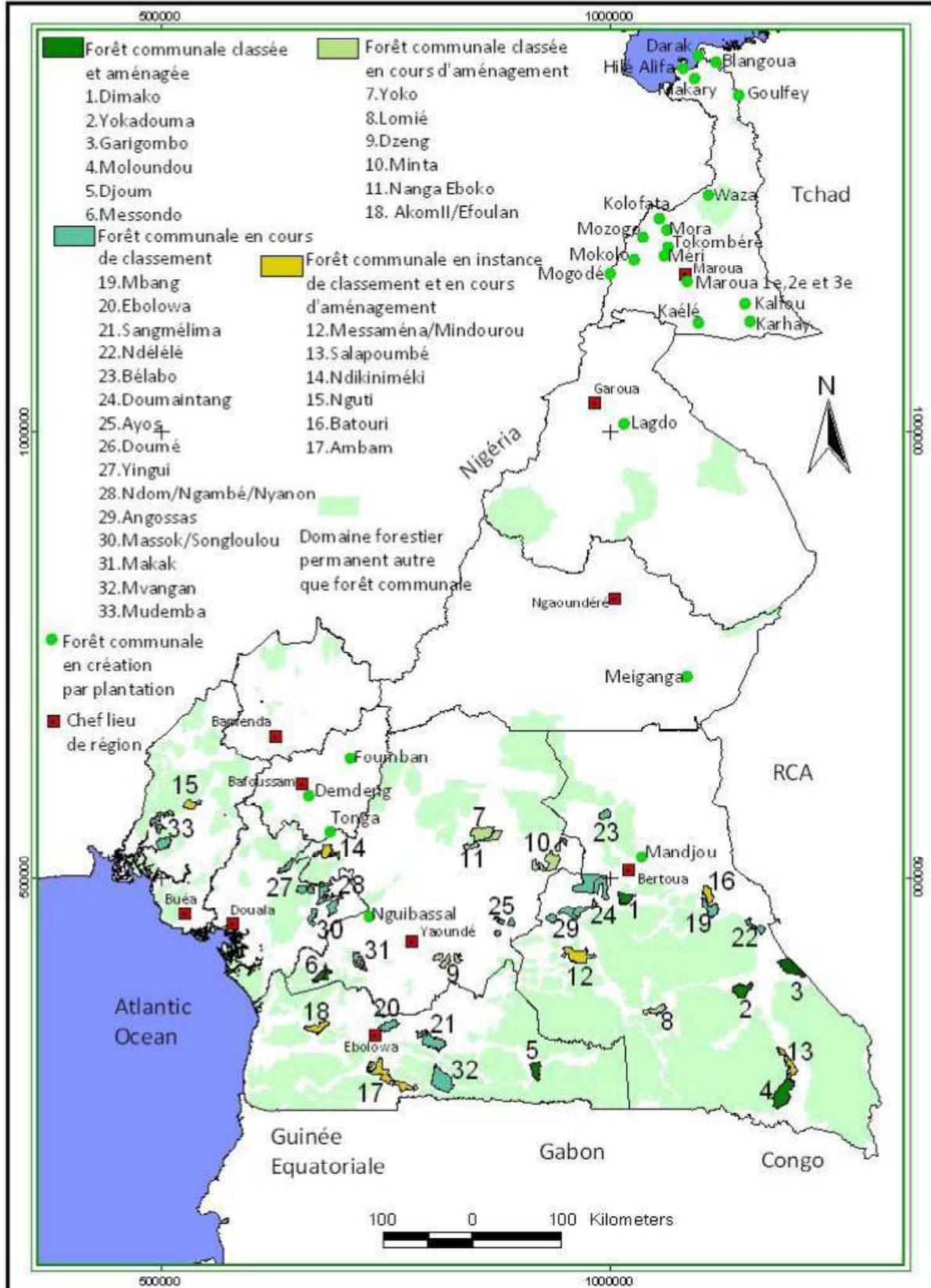
BimbarPoum Olivier	Receveur municipal de Dimako	75 17 56 57
--------------------	------------------------------	-------------

Echanges courriel

Jacques Plan	Délégué aux actions extérieures de la FNCoFor	j.plan@fncofor.fr
--------------	---	-------------------

Annexe 3

LES FORÊTS COMMUNALES AU CAMEROUN (CTFC mars 2011)



ANNEXE 4 : Cadre logique du programme d'appui aux forêts communales

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectifs Généraux	1 – Garantir la gestion durable de la forêt naturelle Camerounaise et améliorer les conditions de vie des populations rurales	<p>Au moins 1,3 million d'hectares de forêts communales sont classés dans le Domaine forestier permanent d'ici 2015</p> <p>Au moins 80 % des forêts communales classées sont sous aménagement en 2015</p> <p>Au moins 1500 emplois directs et induits de la FC sont créés de manière pérenne d'ici 2015</p>	<p>Rapport du système de suivi d'impact de la gestion forestière du PSFE</p> <p>Institut national de la statistique</p> <p>Rapport BEAC</p>	L'Etat favorise et accélère le transfert de compétences au niveau des communes.
	2 – Accompagner le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales	<p>Au moins 50 communes sont propriétaires et gestionnaires d'une forêt communale en 2015</p>	<p>Actes de propriétés</p> <p>Comptes administratifs des communes</p>	Les textes légaux forestiers et de la décentralisation sont harmonisés, publiés et appliqués

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif spécifique N°1	Assurer un appui institutionnel au processus de création de forêts communales et promouvoir le concept au sein de la COMIFAC	Au moins 40 dossiers de classement de forêts communales ont été transmis au PM d'ici 2011 Au moins 30 forêts communales sont classées d'ici 2011 Au moins 20 publications et exposés ont été réalisés sur le thème de la promotion du concept des forêts communales dans la sous-région sous la tutelle de la COMIFAC	Registre de transmission des dossiers au PM Décrets de classement du PM Publications, rapports des événements	Les dossiers de FC sont traités rapidement au niveau du PM
<u>Résultat 11:</u>	Les communes camerounaises et l'ACFCam ont connaissance des expériences européennes de gestion décentralisée	100% des communes membres de l'ACFCam ont connaissance des expériences européennes de gestion décentralisée	Rapports d'assemblées générales ACFCam Bulletins périodiques internes d'information de l'ACFCam	Collaboration étroite entre les associations
<u>Résultat 12:</u>	Le MINFOF possède une structure efficace de traitement des demandes de classement des FC et de validation des plans d'aménagement	D'ici 2009, le délai de traitement des dossiers de classement et des plans d'aménagement (PA) est ramené à 3 mois.	Rapport annuel de la sous-direction des Forêts communales et communautaires Rapport annuel du CTFC	Le MINFOF réforme la sous-direction chargée des FC
<u>Résultat 13:</u>	Les procédures de classement des FC sont simplifiées	Un manuel de procédure simplifiée est adopté en 2008	Arrêté du MINFOF approuvant le manuel de procédure	Révision des textes
<u>Résultat 14:</u>	Les dossiers de demande de classement des FC présentés par les communes sont recevables	Au moins 80% des dossiers présentés sont approuvés par le MINFOF d'ici 2011	Registre des notifications d'approbation du MINFOF	Allègement réel des procédures
<u>Résultat 15:</u>	La Charte des Communes forestières du Cameroun est signée par les communes membres de l'ACFCam	Tous les maires membres de l'ACFCam ont signé la charte des communes forestières	Copie des chartes signées	Respect des engagements
<u>Résultat 16:</u>	Les Communes sont aptes à gérer leurs forêts communales classées	Chaque commune propriétaire d'une forêt classée possède une cellule de gestion forestière fonctionnelle d'ici 2011	Rapport d'activité des cellules de foresterie communale et du CTFC	Inclusion cellule FC dans le budget annuel communal
<u>Résultat 17:</u>	Des programmes de formation à la maîtrise d'ouvrage pour les responsables communaux sont dispensés	Nombre d'H/j de formation dispensés /commune / an Nombre d'attestations de formation délivrées /an/commune	Rapports des sessions de formation Registre des attestations de formation	Désignation des responsables
<u>Résultat 18:</u>	Le concept de Forêt Communale est connu au sein des pays de la COMIFAC	Nombre d'interventions dans des séminaires sous-régionaux d'ici 2011 Nombre d'articles publiés dans la sous-région d'ici 2011 Nombre de jumelages signés entre une commune européenne et une commune COMIFAC	Actes des séminaires réalisés en AC Articles publiés par type de support Documents de jumelages, partenariat internationaux élaborés	La décentralisation avance également dans les autres pays de la COMIFAC
<u>Résultat 19:</u>	Les communes bénéficiaires du programme appliquent les règles de bonne gouvernance	100% des recettes issues des forêts communales sont intégrées dans le budget communal annuel Toutes les communes bénéficiaires publient leurs comptes administratifs Toutes les FC en exploitation ont une attestation de légalité d'ici 2011	Comptes administratifs publiés Rapport d'audits financiers des communes par le FEICOM et/ou cabinet indépendant Rapport de l'observateur indépendant Attestation FLEGT/AFLEG	Tout le monde joue le jeu de la transparence

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif spécifique N°2	Aménager et gérer durablement les forêts communales	Au moins 20 forêts communales possèdent un plan d'aménagement approuvé d'ici 2011 Au moins 17 forêts communales ont un plan quinquennal et un plan annuel d'opération approuvé d'ici 2011 Au moins 4000 ha de plantations sont réalisés d'ici fin 2011 Le prélèvement par ha atteint au moins 25 m3 grume dans les forêts communales mises en exploitation d'ici 2011	Registre des notifications d'approbation des plans d'aménagement des FC par MINFOF Registre des notifications d'approbation des plans quinquennaux et des plans annuels d'opération Cartographie MINFOF/GFW Données SIGIF	Les procédures du MINFOF sont allégées et rodées pour permettre un traitement rapide des dossiers
<u>Résultat 21</u>	Chaque commune bénéficiaire possède un plan validé pour le financement de l'élaboration de son plan d'aménagement jusqu'à son approbation	Nombre de conventions provisoires d'exploitation accordées par le MINFOF d'ici fin 2011 Nombre de plans de financement validés par les Conseils Municipaux d'ici fin 2011 Nombre de conventions signées avec des prestataires de service et/ou clients d'ici fin 2011 pour l'élaboration du PA	Registre des autorisations d'exploitation du MINFOF Données du SIGIF Documents des plans de financement Procès verbaux des Conseils municipaux Documents de convention	Le MINFOF accorde les conventions provisoires pour les FC
<u>Résultat 22</u>	Chaque Forêt Communale bénéficiaire possède son Plan d'Aménagement élaboré de manière consultative et validé par le MINFOF	Nombre de processus de consultation réalisés d'ici fin 2011 Nombre de Plans d'aménagement visés par le CTFC d'ici fin 2011 Nombre de plans d'aménagement validés par le MINFOF d'ici fin 2011	Rapports des consultations publiques Documents de plans d'aménagement visés par le CTFC Documents de plans d'aménagement validés par le MINFOF	Les cellules de forêt communale sont créées et financées par les communes et travaillent avec le CTFC pour la préparation des différents plans
<u>Résultat 23</u>	Chaque Forêt Communale bénéficiaire possède son plan quinquennal de gestion et son premier plan annuel d'opération	Nombre de plans quinquennaux de gestion visés par le CTFC et validés par le MINFOF d'ici fin 2011 Nombre de plans annuels d'opération visés par le CTFC et validés par le MINFOF d'ici fin 2011	Documents des plans quinquennaux visés par le CTFC et validés par le MINFOF Documents des plans annuels d'opération visés par le CTFC et Validés par le MINFOF	
<u>Résultat 24</u>	Chaque commune bénéficiaire a défini sa stratégie d'exploitation	Nombre de stratégies d'exploitation validées par les Conseils Municipaux d'ici 2011	Documents de stratégie communale validée par le Conseil municipal Procès Verbal du Conseil Municipal	Le conseil municipal est formé à l'analyse des stratégies
<u>Résultat 25</u>	Chaque commune bénéficiaire finance et met en œuvre son plan d'aménagement	Nombre de plans de financement inscrits au budget d'ici fin 2011 Nombre cumulé d'assiettes de coupe exploitées d'ici fin 2011 Nombre d'assiettes de coupe en cours d'exploitation fin 2011 Nombre de contrats de prestations/achats signés Nombre d'ha reboisés en plein par an Nombre d'ha de forêts dégradées enrichies par an	Comptes administratifs communaux publiés Autorisation d'exploitation du MINFOF Documents de contrats de plantation Cartes des reboisements réalisés Cartes des forêts enrichies	Des contrats avec le secteur privé permettent de financer des investissements d'exploitation

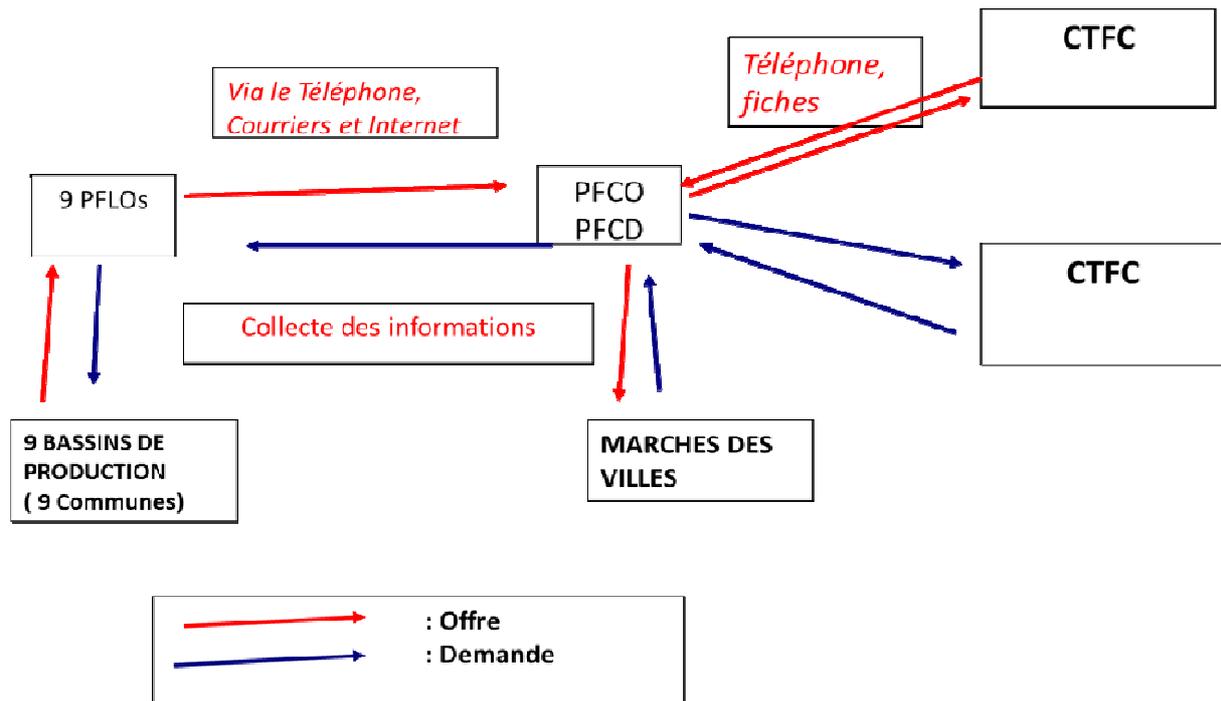
Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif spécifique n°3	Mieux valoriser les produits de la forêt communale	Au moins 20 essences forestières provenant des FC sont commercialisées régulièrement d'ici 2011 Le bilan financier par ha de forêt communale exploitée augmente d'au moins 30% d'ici 2011 Au moins 1 forêt communale est certifiée d'ici 2011	Registres des ventes du CTFC/cellules communales Rapports d'audit financier des Communes Certificat de gestion durable obtenu	Etre en mesure de toujours garantir de bonnes pratiques de gouvernance et de transparence dans la gestion des FC
Résultat 31	Chaque commune élabore et met en œuvre sa stratégie commerciale	Volumes commercialisés par essence et par an Proportions respectives des marchés nationaux, régionaux, internationaux Nombre de contrats de vente signés par an et par produit Nombre de contrats d'approvisionnement signés par an Nombre de Forêts communales certifiée d'ici 2011	Rapport de la cellule de foresterie communale Rapport du CTFC Données SIGIF Données Douanes	La transparence doit être réelle au niveau des conseils municipaux des communes Le CTFC choisira un système pertinent de certification
Résultat 32	Des unités de transformation à forte intensité de main d'œuvre sont créées à une échelle pertinente	Nombre unités de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} transformation installées et fonctionnelles d'ici 2011 Volume transformé par an, par catégorie et par essence Nombre d'emplois qualifiés et non qualifiés créés par commune et par an	Registre du commerce du tribunal compétent Rapport de la cellule de foresterie communale Rapport du CTFC Données de la CNPS	L'analyse de faisabilité est faite avec suffisamment de sérieux pour assurer les meilleures chances possibles de succès
Objectif spécifique n°4	Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local	Au moins 500 emplois directs et induits sont générés durablement par la valorisation des forêts communales d'ici 2011	Registres du personnel des communes Rapports d'enquêtes socioéconomiques	L'accès aux emplois est ouvert à tous sans discrimination
Résultat 41	Des PME/PMI liées à la valorisation de la forêt communale sont installées dans les communes bénéficiaires	Nombre de PME/PMI régulièrement inscrites fin 2010 Nombre d'emplois permanents et temporaires constatés par commune et par an et par secteur d'activité (filière bois, produits forestiers non ligneux, faune)	Registre du commerce Registres communaux Déclarations / registres CNPS	Des investisseurs locaux émergent dans les communes et ont confiance dans le concept de FC
Résultat 42	Dans les jeunes plantations, la valorisation des espaces intercalaires et du sous-bois est favorisée	Nombre d'ha de plantations forestières valorisés temporairement avec des produits agro-pastoraux	Rapport de la cellule de foresterie communale Procès-verbal du conseil municipal Rapport d'audit	On utilise seulement des cultures annuelles à enracinement superficiel
Résultat 43	Des programmes de formation aux métiers de la forêt et du bois bénéficient aux habitants des communes forestières	Nombre H.j de formation dispensées par commune bénéficiaire et par an Nombre d'attestations de formation délivrées par commune bénéficiaire et par an Nombre de bourses d'étude financées et de diplômes obtenus par commune bénéficiaire d'ici 2011	Rapport des sessions de formation Rapport du CTFC Listes des apprenants et des certificats Documents spécifiques Copie des diplômes obtenus	On veille à ouvrir l'accès aux formations à tous les ressortissants de la commune sans discrimination
Résultat 44	Les droits d'usages traditionnels de la forêt sont respectés	Nombre de plaintes enregistrées au niveau des cellules de foresterie communale par an et par commune	Registre des plaintes Rapport du CTFC	Les cellules acceptent les plaintes des usagers

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif spécifique n°5	Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique	Au moins 20 EIE sommaires de FC sont validées par le MINEP d'ici 2010 Au moins 1 scénario est validé par le Point Focal Camerounais du MDP d'ici 2010	Registre des notifications de validation des EIE Notification du point focal du MDP	Le MINEP révisé et simplifie la procédure de validation des EIE applicables au FC
<u>Résultat 51</u>	Chaque forêt communale en exploitation dispose d'une étude sommaire d'impact	Nombre d'études d'impact réalisées et validées par le MINEP d'ici 2010	Documents des EIE validées Rapport CTFC	Le MINEP baisse le prix /droits des EIE des FC
<u>Résultat 52</u>	Les plans de gestion environnementale sont appliqués dans les forêts communales exploitées	Nombre de demandes d'actions correctives imposées par le MINEP par forêt communale par an	Procès verbaux du MINEP Rapport CTFC Rapport des cellules de foresterie communale	Le MINEP a la capacité de suivre les PGE dans les provinces
<u>Résultat 53</u>	Des scénarii sont testés pour leur enregistrement dans le cadre des MDP (Mécanismes de Développement Propre) du Protocole de Kyoto	Nombre de fiches PIN (Project identification note) présentées au point focal du Cameroun	Documents élaborés et transmis Registre des documents transmis	Des dossiers MDP sont lancés rapidement permettre d'avoir les premières actions concrètes avant la fin de la phase I du PAF2C
<u>Résultat 54</u>	Des reboisements sont créés dans le cadre des MDP ou des engagements volontaires	Nombre d'hectares reboisés au titre des MDP en 2011 Nombre d'hectares reboisés au titre des engagements volontaires en 2011	Convention MDP Convention directe entre les parties Cartes des reboisements effectués	
<u>Résultat 55</u>	La forêt communale est exploitée par des techniques limitant les impacts environnementaux et favorisant la séquestration du carbone	Nombre d'H/j de formation aux techniques EFIR Nombre d'attestations de formation EFIR délivrées Critères EFIR suivis	Rapports de formation EFIR Registre des attestations de formation Suivi des critères EFIR Cartographie	

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs de résultat	Sources de vérification / système de suivi et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif spécifique n°6	Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale	Au moins 50 % des charges de fonctionnement du CTFC sont couvertes par l'ACFCam d'ici 2011 Toutes les charges de fonctionnement des cellules de foresterie communale sont couvertes par les budgets communaux d'ici 2011	Rapport d'audit comptable et financier Comptes administratifs des communes Rapport d'évaluation fin de programme	La pérennité du CTFC et des Cellules de FC est un objectif prioritaire pour toutes les communes membres
<u>Résultat 61</u>	Le comité de pilotage du programme est fonctionnel et représentatif des partenaires impliqués	Nombre de réunion du comité de pilotage / an Nombre de membres permanents du comité de pilotage présents à chaque réunion	Compte-rendu des comités de pilotage Liste des participants	Les partenaires sont actifs dans le suivi du programme PAF2C
<u>Résultat 62</u>	Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) assure la mise en œuvre du programme pour le compte de l'ACFCam	Nombre de cadres permanents et temporaires employés au CTFC par an Taux de décaissement par source et par an (rapport prévu/réalisé) Validation des programmes annuels d'opération et des bilans d'activités par le comité de pilotage Validation des demandes de déboursements par AFD/FFEM	Programmes opérationnels annuels Bilans techniques, moral et financier Compte-rendu des comités de pilotage Compte-rendu d'audit des bailleurs de fonds Relevés de compte – rapports FFEM	Le CTFC a les moyens techniques, opérationnels et financiers d'assurer pleinement ses obligations
<u>Résultat 63</u>	Les communes bénéficiaires, avec l'appui de leur cellule de foresterie communale, assurent la gestion de leur forêt communale	Nombre de cellules de foresterie communale fonctionnelles d'ici fin 2010 Nombre de personnels salariés permanents des cellules de foresterie communale, par commune et par type de qualification d'ici fin 2010	Rapport annuel CTFC Rapport annuel des cellules de foresterie PV des Conseils municipaux Registres communaux Rapport annuel ACFCam	Le concept FC est approprié pleinement par les membres des conseils municipaux
<u>Résultat 64</u>	L'ACFCam assure dès la 3 ^{ème} année du programme la prise en charge partielle du fonctionnement du CTFC	Taux d'autofinancement des frais de fonctionnement du CTFC par l'ACFCam chaque année	PV AG de l'ACFCam Rapports annuels ACFCam Bilan financier annuel du CTFC	Le CTFC facture des services aux membres de l'ACFCam
<u>Résultat 65</u>	Les actions / résultats du programme sont connus et largement diffusés	Nombre de publications par type de support d'ici fin 2011 au niveau national et sous-régional Nombre de présentations publiques sur le programme réalisées par an	Rapports périodiques du CTFC Documents, articles, supports, etc.	Les résultats du programme sont transposables en Afrique Centrale
Conditions préalables			<ul style="list-style-type: none"> Engagement formel des principaux partenaires du programme PAF2C au plan technique et financier (ACFCam, FNCoFor/FeCOF, FFEM, GTZ/PGDRN, PSFE/MINFOF, FEICOM, PNDP) Publication avant fin 2007 des textes d'application de la Loi sur la décentralisation Aboutissement en 2007 du processus électoral municipal 	

Annexe 5

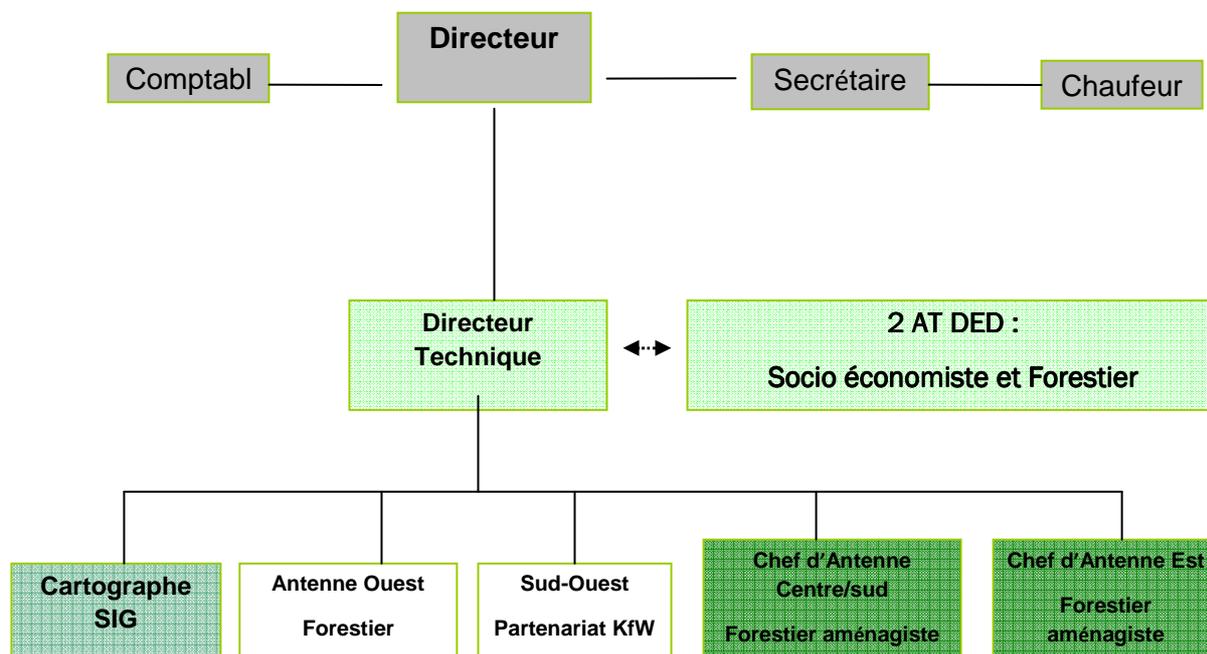
Schéma du Système d'information de marchés des PFNL



PFLO : point focal de l'offre locale basé dans chaque commune cible
PFCD : point focal de la demande centrale basé dans chaque marché phare
PFCO : point focal de l'offre centrale basé dans chaque marché phare

Annexe 6

Organigramme du CTFC jusqu'en fin 2011



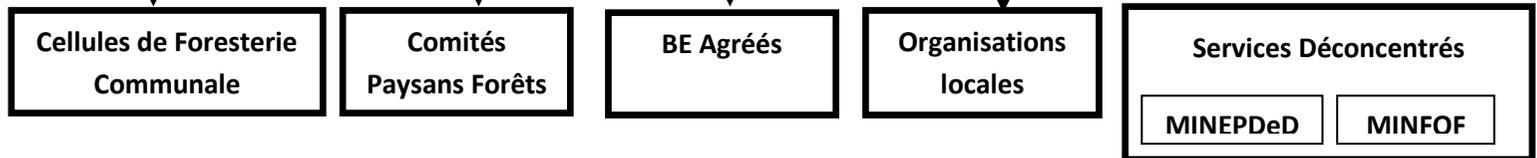
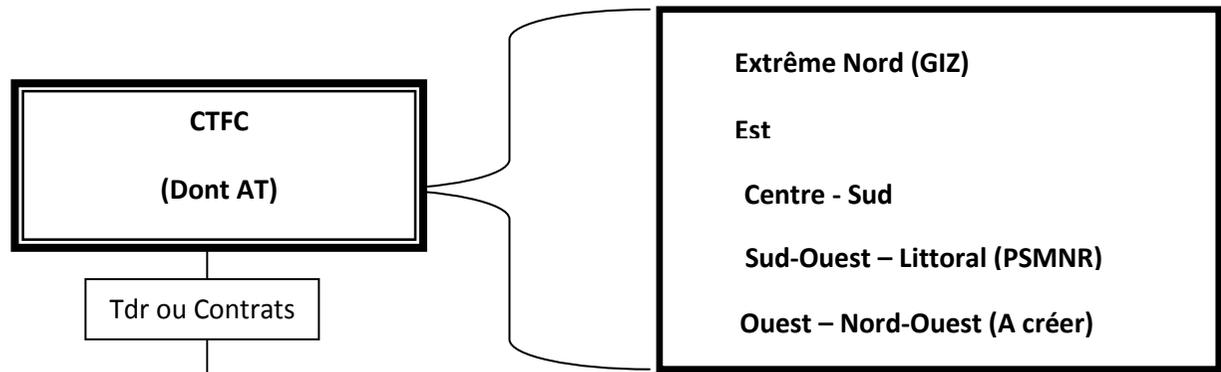
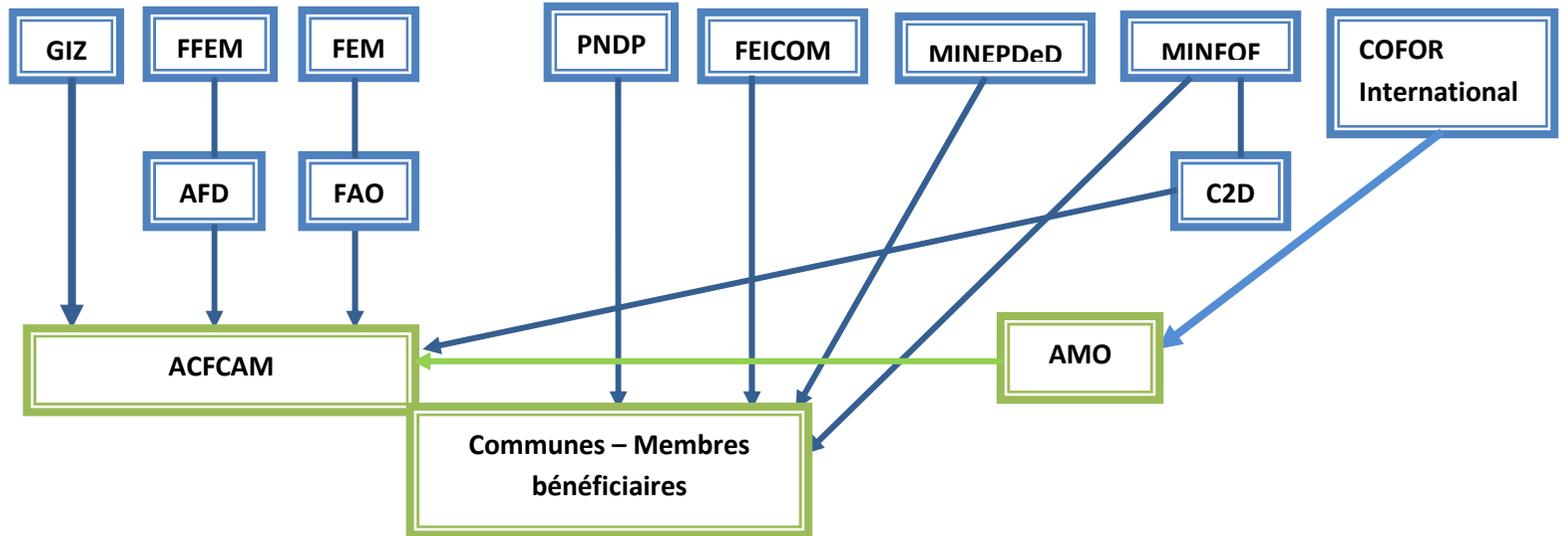
Gouvernance du Programme

Partenaires Institutionnels et Financiers

Maitrise d'Ouvrage

Agence d'Exécution

Maitrise d'œuvre Déléguée



ANNEXE 8

Grilles d'évaluation des résultats attendus par composante

Composante 1

Indicateurs de résultat	Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats				
		Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant	
<p>Objectif spécifique N°1 Assurer un appui institutionnel au processus de création de FC et promouvoir le concept au sein de la COMIFAC</p>	<p>Au moins 40 dossiers de classement de forêts communales ont été transmis au PM d'ici 2011</p> <p>Au moins 30 forêts communales sont classées d'ici 2011</p> <p>Au moins 20 publications et exposés ont été réalisés sur le thème de la promotion du concept des forêts communales dans la sous-région sous la tutelle de la COMIFAC</p>	<p>40 demandes en cours dont 22 en attente du décret (PM) et 18 dans le processus de classement (MINFOF)</p> <p>17 FC classées (9 FC classées, aménagées et en exploitation ; 6 FC classées et aménagées ; 2 FC classées en cours d'aménagement) + 43 RF transférées avec décret de classement.</p> <p>25 publications : [Journal CTFC Infos (6 numéros), 1 Brochures d'information sur les FC, 5 Guides méthodologiques et de formation, 2 Recueils (fiche technique et Forêt/Bois des communes), 4 ouvrages sur l'état d'avancement des FC et leur gestion, 1 Rapport 1^{er} congrès FC Afrique centrale et 5 rapports divers, 1 Arr. conjoint MINATD/MINFI /MINFOF] + 9 Rapports du CP.</p>			X	X
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :		0 %	0 %	67 %	33 %	
<u>Résultat 11:</u>	100% des Communes membres de l'ACFCam ont connaissance des expériences européennes de gestion décentralisée	Pratiquement tous les maires membres de l'ACFCAM ont connaissance des expériences européennes de gestion décentralisée à travers des échanges, des voyages organisés dans les deux sens : journées européennes des communes de France, 1 ^{ers} congrès sur les Forêts Communales en Afrique (Ouagadougou et Yaoundé).				X
<u>Résultat 12:</u>	D'ici 2009, le délai de traitement des dossiers de classement et des plans d'aménagement (PA) est ramené à 3 mois.	Nomination d'un point focal dans les services centraux et dans la région Est pour le traitement et suivi des dossiers des FC. Délai moyen de traitement de dossiers : 2 ans (lenteurs administratives. Différentes étapes : avis publique, commission de classement et décret de classement.	X			X
<u>Résultat 13:</u>	Un manuel de procédure simplifiée est adopté en 2008	Manuel de procédure adopté en 2008 et révisée en 2011 A la demande des partenaires pour corriger les insuffisances.				X

Indicateurs de résultat	Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
		Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
<u>Résultat 14:</u> Au moins 80% des dossiers présentés sont approuvés par le MINFOF d'ici 2011	100% des dossiers de classement sont recevables				X
<u>Résultat 15:</u> Tous les maires membres de l'ACFCam ont signé la charte des communes forestières	60 %des communes ont signé la charte. Tous les maires ne se sentent pas concernés (notamment ceux de FC menant les activités de reboisement).			X	
<u>Résultat 16:</u> Chaque commune propriétaire d'une forêt classée possède une cellule de gestion forestière fonctionnelle d'ici 2011	Formation du personnel communal dans des écoles de formations. Formation de 12 Chefs CFC ; lieu : commune de Dimako Cependant, nécessité de renforcer certaines CFC. Inexistence de CFC à Minta.			X	
<u>Résultat 17 :</u> Nombre d'H/j de formation dispensés /commune / an Nombre d'attestations de formation délivrées /an/commune	Au total 155 formations correspondant à 41 565 HJ de 2008 à 2012 1 000 attestations de formation de 2008 à 2012.				X X
<u>Résultat 18 :</u> Nombre d'interventions dans des séminaires sous-régionaux d'ici 2011 Nombre de jumelages signés entre une commune européenne et une commune COMIFAC	10 congrès/séminaires/ateliers : 4 en France ; 1 au Burkina ; 1 à Marrakech ; 1 en RDC ; 1 au Bénin ; 1 au Cameroun ; 1 au Sénégal Aucun jumelage, mais missions d'échanges entre les maires des communes forestières de France et du Cameroun	X		X	
<u>Résultat 19 :</u> 100% des recettes issues des forêts communales sont intégrées dans le budget communal annuel Toutes les communes bénéficiaires publient leurs comptes administratifs Toutes les FC en exploitation ont une attestation de légalité d'ici 2011	Des revenus issus de l'exploitation des forêts : 70 % destinés au budget de la commune et 30 % au Communautés Villageoises Riveraines (Arrêté conjoint n° 0000076/MINATD/MINFI/MINFOF du 16 juin 2012. C'est une obligation de la loi qui conditionne l'approbation du budget de l'année suivante. Aucune commune n'a encore obtenu un certificat de légalité ; processus de traçabilité suffisamment long.	X			X X
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :		21 %	0 %	21 %	58 %

Composante 2

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
Objectif spécifique n2 Aménager et gérer durablement les forêts communales	Au moins 20 forêts communales possèdent un plan d'aménagement approuvé d'ici 2011	9 FC possèdent un PA validé dont 3 (Dzeng, Minta et Nanga- Eboko) à mettre à l'actif du PAF2C			X	
	Au moins 17 forêts communales ont un plan quinquennal et un plan annuel d'opération approuvé d'ici 2011	8 FC (Dimako, Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Djoum, Dzeng, Minta et Messondo) ont un PQG et un PAO validés par le MINFOF			X	
	Au moins 4000 ha de plantations sont réalisés d'ici fin 2011	18 936 ha : Adamaoua, Nord et Extrême-Nord (36 communes). Les activités de reboisement sont faites en majorité en partenariat avec le CTFC, par le MINEPDED le MINFOF et le PNDP qui sont tous membres du CP du PAF2C.			X	X
	Le prélèvement par ha atteint au moins 25 m3 grumes dans les forêts communales mises en exploitation d'ici 2011	Prélèvement moyen/ha : 17 m3 (communication orale du CTFC). Accès difficiles aux informations auprès des exploitants forestiers partenaires des Mairies.			X	
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :			0 %	0 %	75 %	25 %
<u>Résultat 21</u>	Nombre de conventions provisoires d'exploitation accordées par le MINFOF d'ici fin 2011	Les conventions provisoires n'existent pas pour les FC. Les PA doivent être validés avant le démarrage de l'exploitation.				-
	Nombre de plans de financement validés par les Conseils Municipaux d'ici fin 2011	Toutes les FC en exploitation ont mis en place un plan de financement avec les différents partenaires (MINFOF, MINEPDED, FEICOM, PNDP, PNUE, CTFC, les opérateurs économiques) pour les opérations (classement, aménagement, EIE, exploitation et reboisement).				X
	Nombre de conventions signées avec des prestataires de service et/ou clients d'ici fin 2011 pour l'élaboration du PA	Toutes les FC en exploitation ont signé des Conventions avec des prestataires de service. Certaines communes ont signé des conventions avec leurs partenaires pour supporter l'essentiel des frais d'aménagement				X
<u>Résultat 22</u>	Nombre de processus de consultation réalisés d'ici fin 2011	(17 FC x 3) 51 réunions (sensibilisation des populations, sensibilisation des autorités administratives, classement).				X
	Nombre de Plans d'aménagement visés par le CTFC d'ici fin 2011	9 FC + Salapoumbé, Batouri, Akom II et Ndiki				X
	Nombre de plans d'aménagement validés par le MINFOF d'ici fin 2011	9 FC possèdent un PA validé dont 3 (Dzeng, Minta et Nanga-Eboko) à mettre à l'actif du PAF2C		X		

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
<u>Résultat 23</u>	<p>Nombre de plans quinquennaux de gestion visés par le CTFC et validés par le MINFOF d'ici fin 2011</p> <p>Nombre de plans annuels d'opération visés par le CTFC et validés par le MINFOF d'ici fin 2011</p>	<p>Toutes les FC en exploitation :</p> <p>8 FC (Dimako, Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Djoum, Dzeng, Minta et Messondo) ont un PQG validé par le MINFOF.</p> <p>8 FC (Dimako, Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Djoum, Dzeng, Minta et Messondo) ont un PAO validé par le MINFOF</p>			X	
<u>Résultat 24</u>	Nombre de stratégies d'exploitation validées par les Conseils Municipaux d'ici 2011	Toutes les FC en exploitations (conventions : régie directe ou régie d'entreprise) ; délibérations approuvées par les conseillers municipaux pour autoriser la mairie à s'engager sur le processus de classement et d'exploitation avec un partenaire privé.				X
<u>Résultat 25</u>	<p>Nombre de plans de financement inscrits au budget d'ici fin 2012</p> <p>Nombre cumulé d'assiettes de coupe exploitées d'ici fin 2012</p> <p>Nombre d'assiettes de coupe en cours d'exploitation fin 2012</p> <p>Nombre de contrats de prestations/achats signés</p> <p>Nombre d'ha reboisés en plein par an</p> <p>Nombre d'ha de forêts dégradées enrichies par an</p>	<p>Toutes les FC en exploitation financent la mise en exploitation des assiettes annuelles de coupe</p> <p>34 assiettes de coupe depuis 2008</p> <p>8 assiettes pour l'année 2012.</p> <p>76 contrats de production de plants forestiers : 42 (Dimako, Doumé, Gari gombo, Fouban, Mandjou, Tonga, Mora, Dem Deng, Meiganga) + 36 dans les communes de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord.</p> <p>200 ha plantés (Mandjou, Fouban, Tonga), Environ : 18 936 ha : plantation d'autres partenaires ?</p> <p>51 ha enrichies (Dimako, Nguibassal, Doumé)</p> <p>1 285 ha : FC dégradées, enrichies/regarnies sous l'encadrement du CTFC et de l'ANAFOR</p>				X
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :			0 %	7 %	14 %	79 %

Composante 3

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
Objectif spécifique n°3 Mieux valoriser les produits de la forêt communale	Au moins 20 essences forestières provenant des FC sont commercialisées régulièrement d'ici 2011	30 essences des FC sont commercialisées.				X
	Le bilan financier par ha de forêt communale exploitée augmente d'au moins 30% d'ici 2011	Le bilan financier dépend du marché évolue en dent de scie. Les communes en exploitation (Dzeng, Minta, Djoum, Messondo etc.) ont doublé ou triplé leur compte administratif		X		
	Au moins 1 forêt communale est certifiée d'ici 2011	Aucune forêt n'est certifiée	X			
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :			33 %	33 %	0 %	34 %
<u>Résultat 31</u>	Volumes commercialisés par essence et par an Proportions respectives des marchés nationaux, régionaux, internationaux Nombre de contrats de vente signés par an et par produit Nombre de contrats d'approvisionnement signés par an Nombre de Forêts communales certifiée d'ici 2011	Chiffres disponibles uniquement à Dimako. Volume total de 2008 à 2010 : 14 866,27 m3/an (en grumes) pour une valeur de 594 361 810 F. CFA. La valeur de 4415,318 m3 commercialisés en 2011 n'est pas disponible. Prélèvement de 40 % du potentiel de l'assiette destiné à l'export à cause des partenaires qui sont des multinationaux (Alpicam, Decolvaenere, CANA-Bois, CAMWA, KODIMA, CUF, SOKADO et STBK). Proposition aux communes de récupérer sur les assiettes de coupe les essences non exportées par les sociétés partenaires. 9 Contrats correspondant au nombre de partenaires exploitants. 9 Contrats correspondant au nombre de communes exploitation. Aucune FC certifiée. Mai 2010 : Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Dimako, Yokadouma et Messondo ont bénéficié des financements APV/FLEGT.		X		
			X			X
					X	
<u>Résultat 32</u>	Nombre unités de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} transformation installées et fonctionnelles d'ici 2011 Volume transformé par an, par catégorie et par essence	1 ^{ère} transformation mise en place par les partenaires (Alpicam, Decolvaenere, STBK, CAMWA, SEF, respectivement à Moloundou, Yokadouma, Gari Gombo, Messondo, Dzeng) 2 ^{ème} transformation : 3 UTB (Dimako, Tonga et Messondo) Données non disponibles. Nécessite une étude confiée à un stagiaire.				X
			X			
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :			29 %	14 %	14 %	43 %

Composante 4

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
Objectif spécifique n°4 <i>Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local</i>	Au moins 500 emplois directs et induits sont générés durablement par la valorisation des forêts communales d'ici 2011	Les données disponibles et complètes sont celle Dimako (régie directe) : 34 emplois permanents (28 dans l'exploitation, 4 dans la transformation et CFC : 2) et 65 temporaires. FC Messondo : 52 emplois (49 en exploitation, CFC : 2 et 1 temporaire). FC Moloundou (chiffre disponible) : 16 temporaires. FC Mindourou (chiffre disponible) : CFC : 3 FC Yokadouma (chiffres disponibles : CFC : 4 et 6 temporaires. Soit au total 180 emplois (données très partielles).		X		
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :			0 %	100 %	0 %	0 %
<u>Résultat 41</u>	Nombre de PME/PMI régulièrement inscrites fin 2010 Nombre d'emplois permanents et temporaires constatés par commune et par an et par secteur d'activité (filière bois, produits forestiers non ligneux, faune)	9 entreprises représentant les partenaires d'exploitation dans les FC. Filière PFNL : 95 GIC regroupant chacune 20 personnes environ. 2 SARL créées à MBang et Lomié et 4 organisations : Dimako, Djoum, Messondo, Batouri			X	X
<u>Résultat 42</u>	Nombre d'ha de plantations forestières valorisés temporairement avec des produits agro-pastoraux	Dimako : 14 ha de palmeraie (espace agro-pastorale) Nguimbassal : 5 ha de verger Valorisation des espaces intercalaires et du sous-bois (Dimako, Nguimbassal et Doumé)			X	
<u>Résultat 43</u>	Nombre H.j de formations dispensées par commune bénéficiaire et par an Nombre d'attestations de formation délivrées par commune bénéficiaire et par an Nombre de bourses d'étude financées et de diplômes obtenus par commune bénéficiaire d'ici 2011	Personnel formé à l'ENEF : 3 communes (Moloundou, Djoum et Yoko). Au total 155 formations correspondant à 41 565 HJ de 2008 à 2013 1000 attestations de formation au total de 2008 à 2012 Bourses attribuées au CFC de Djoum, Yoko et Moloundou) et bourses attribuées pour la formation des jeunes des communes (Ndiki, Makénééné, Meyomessi) au Centre Métier Bois de Tonga.			X	X
<u>Résultat 44</u>	Nombre de plaintes enregistrées au niveau des cellules de foresterie communale par an et par commune	Aucune plainte officielle enregistrée d'après le CTFC ; mais des désaccords entre certains maires et leur CFC ont été signalés lors de notre passage.		X		
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :			0 %	14 %	43 %	43 %

Composante 5

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
Objectif spécifique n°5 Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique	Au moins 20 EIE sommaires de FC sont validées par le MINEP d'ici 2010	7 EIE réalisés dont 6 validées (Moloundou, Messondo, Yokadouma, Gari Gombo, Ndiki et Ngambe/Ndom/Nyanon) et 1 en cours de validation (Dimako). En cours de réalisation : Mvangan et Belabo Les EIE dépendent du processus de classement et d'aménagement qui constituent des préalables ;			X	
	Au moins 1 scénario est validé par le Point Focal Camerounais du MDP d'ici 2010	Processus engagé mais non abouti : 200 ha (Foumban, Tonga et Mandjou) et 35 ha à Meinganga. Ville de Paris : reboisement « puits de Carbone biologique ».				X
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :			0 %	0 %	50 %	50 %
<u>Résultat 51</u>	Nombre d'études d'impact réalisées et validées par le MINEP d'ici 2010	1 EIE réalisé à Tonga, Foumban, Mandjou dans le cadre du projet Ville de Paris, 7 EIE réalisés dont 6 validées (Moloundou, Messondo, Yokadouma, Gari Gombo, Ndiki et Ngambe/Ndom/Nyanon) et 1 en cours de validation (Dimako) TdR EIE élaboré pour Djoum) EIE validée pour la communes de Dimako) Accord de financement EIE signé entre Messondo et FEICOM. Accord de financement PNDP/CTFC/Commune de Yoko			X	
<u>Résultat 52</u>	Nombre de demandes d'actions correctives imposées par le MINEP par forêt communale par an	3 demandes d'actions correctives (Moloundou, Gari Gombo et Yokadouma).			X	
<u>Résultat 53</u>	Nombre de fiches PIN (Project identification note) présentées au point focal du Cameroun	3 fiches PIN : 1 fiche PIN Validée par MINEPDED de 2008 à 2011 pour Foumban, Tonga et Mandjou. 1 fiche PIN Meinganga (reboisement de 35 ha; 1 fiche PIN approuvée pour GEF5			X	
<u>Résultat 54</u>	Nombre d'hectares reboisés au titre des MDP en 2011 Nombre d'hectares reboisés au titre des engagements volontaires en 2011	- 35 ha de plantation (Meinganga sur fonds PNUE) 200 ha (Foumban, Tonga et Mandjou), Ville de Paris	X		X	
<u>Résultat 55</u>	Nombre d'H/j de formation aux techniques EFIR Nombre d'attestations de formation EFIR délivrées Critères EFIR suivis	270 HJ de formation EFIR par le CTFC 40 attestations délivrées			X X	
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :			14 %	0 %	86 %	0 %

Composante 6

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
Objectif spécifique n°6 Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale	Au moins 50 % des charges de fonctionnement du CTFC sont couvertes par l'ACFCam d'ici 2011	Contributions très faibles ; très en deçà des 50 %		X		
	Toutes les charges de fonctionnement des cellules de foresterie communale sont couvertes par les budgets communaux d'ici 2011	Résultats atteints pour les CFC fonctionnelles			X	
Niveau d'atteinte des résultats liés aux objectifs spécifiques :			0 %	50 %	50 %	0 %
<u>Résultat 61</u>	Nombre de réunion du comité de pilotage / an Nombre de membres permanents du comité de pilotage présents à chaque réunion	2 CP/an sauf en 2012 où on a tenu 1 seule. Au moins 80 % de membres du CP sont présents				X X
<u>Résultat 62</u>	Nombre de cadres permanents et temporaires employés au CTFC par an Taux de décaissement par source et par an (rapport prévu/réalisé) Validation des programmes annuels d'opération et des bilans d'activités par le comité de pilotage Validation des demandes de déboursments par AFD/FFEM	Directeur CTFC, Directeur Technique jusqu'en fin 2011, Chef d'Antenne Centre-Sud, Cartographe, Permanent ACFCAM, Assistant ESE, Assistant VIH, Secrétaire+comptable+chauffeur+gardien du CTFC, AT GIZ, Ingénieur à projet temporaire, Stagiaires Antenne de Bertoua : Chef d'Antenne, Assistant ESE, AT GIZ, 4 Ingénieurs temporaires Projet APV/FLEGT. Cf. Audit financier Tous les PAO et les bilans d'activités sont validés par le CP Toutes les demandes d'abondement ont été validées par l'AFD, la GIZ et les autres partenaires dans le cadre des appels à projet (FAO, APV/FLEGT, ACIDI, etc.)			X	 X X

Indicateurs de résultat		Résultats obtenus en 2013	Niveau d'atteinte des résultats			
			Insuffisant	Faible	Satisfaisant	Très satisfaisant
<u>Résultat 63</u>	Nombre de cellules de foresterie communale fonctionnelles d'ici fin 2010 Nombre de personnels salariés permanents des cellules de foresterie communale, par commune et par type de qualification d'ici fin 2010	14 CFC ont été créées et équipées par le CTFC et les Mairies Nombre de personnes salariés permanents CFC : 3 (1 chef + 2 agents) x 14 = 42 en moyenne		X		
<u>Résultat 64</u>	Taux d'autofinancement des frais de fonctionnement du CTFC par l'ACFCam chaque année	Les 2 premières années, prise en charge du fonctionnement du CTFC par les appuis extérieurs. A partir de la 3ème année, il convenait que la contribution de l'ACFCAM soit de plus en plus substantielle pour tendre vers l'autofinancement. Ce qui n'est pas encore effective. Contributions de l'Association très faibles. Le niveau de 50 % n'a pas été atteint.		X		
<u>Résultat 65</u>	Nombre de publications par type de support d'ici fin 2011 au niveau national et sous-régional Nombre de présentations publiques sur le programme réalisées par an	Visiteurs sur le site Web : 14 000 après un an de fonctionnement à près de 193 250 à nos jours, soit environ 50 000 visiteurs/an. Communications : - au 1 ^{er} congrès des communes forestières d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou en juin 2009 - au 3ème Forum National sur les Forêts du Cameroun au Palais des Congrès en Mars 2010 - à l'atelier COMIFAC/GIZ à Kinshasa sur le thème « Gouvernance forestière et standards pour une gestion durable » en septembre/octobre 2010 - au 1 ^{er} congrès FC d'Afrique centrale à Yaoundé en Mai 2011.				X X
Niveau d'atteinte des résultats liés aux activités :			0 %	20 %	20 %	60 %

ANNEXE 9

CONTRIBUTIONS A LA GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES FORETS COMMUNALES AU PAF2C

(Modèle de panneau signalétique des CPF mis en place par le CTFC
dans les communes et communautés partenaires)



giz    
ACFCam Communes Forestières Agence canadienne de développement international
Canadian International Development Agency

COMITE PAYSANS FORET (CPF)

Nous sommes des représentants et intermédiaires de la population locale dans la gestion de leur forêt auprès de la commune, du MINFOF, des concessionnaires des UFA et des ONG par :

- La défense des intérêts de la population locale dans la gestion durable des forêts ;
- L'engagement pour un développement de notre village et une communication accrue sur les activités de gestion forestière au niveau du village ;
- La lutte contre l'exploitation illégale dans notre forêt.

"Ensemble contribuons à la gouvernance dans la gestion de nos forêts"

Contactez nous pour vos questions, observations ; idées et soucis.

Coordination du réseau des CPF / Centre Technique de la Forêt Communale : BP 15 107 Yaoundé - Tél : +237 22 20 35 12 - Email : ctfc_cam@yahoo.fr